

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Science de Gestions
Département des Sciences Economiques



Filière : Sciences Economique
Spécialité : Economie Monétaire et Financière

Mémoire de Master

Thème

**L'impact des Fintechs sur l'inclusion financière : cas de
la BADR de la Wilaya de Tizi Ouzou**

Présenté par :

**Bouabbache Bahdja
Kaci-Abdallah Samir**

Devant le Jury composé de :

GUELMINE Hicham

MCA

Président

SAM Hocine

MCA

Rapporteur

OUSSAID Aziz

MCB

Examineur

Date de soutenance : 14/06/2025

Session 2024 / 2025

Dédicaces

*Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail,
A ma mère et mon père, quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai point de
vous remercier comme il se doit. Votre affection me couvre, votre bienveillance
me guide et votre présence à mes côtés a toujours été ma source de force pour
affronter les différents obstacles.*

A toute ma famille, et ceux que j'aime.

*Je dédie ce travail, l'expression de mon grand amour avec tous mes vœux de
bonheur et de prospérité a toutes ma famille, A mon frère,*

A mes grands-parents chez qui j'ai grandi qui ne sont plus là aujourd'hui

Que Dieux les accueille dans son vaste Paradis

KAB_Samir

Dédicaces

A mes chers parents ;

En témoignage de ma gratitude, si grande qu'elle puisse être, pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour mon bien être et le soutien qu'ils m'ont prodigué tout le long de mon éducation.

Que dieu, le tout puissant, les préserve et les procure santé et longue vie.

Je dédie ce mémoire à mon Ancien Enseignant Mr OUAZZI AZZEDINE qui a été une source de motivation et de soutien moral tout au long de mon cycle de master qui a rendu cette expérience inoubliable.

B. Bahdja

Remerciements

Nous tenons à adresser nos remerciements aux personnes qui nous ont aidé dans la réalisation de ce mémoire.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre profonde gratitude à notre encadrant de mémoire, Monsieur SAM Hocine, pour son encadrement, sa patience et sa confiance tout au long de ce travail de recherche. Ses précieux conseils, son soutien permanent ont été d'une aide inestimable et ont grandement contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des enseignants du département de Sciences économiques de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, spécialement l'équipe de formation « Economie Monétaire et Financière » pour leur enseignement de qualité et les connaissances qu'ils nous ont transmises durant nos années d'études. Leur passion et leur dévouement pour la recherche nous ont inspiré et motivé à poursuivre notre parcours académique.

Nous adressons, également, nos remerciements les plus distingués à monsieur SAM. H en tant que chef de Spécialité Economie Monétaire et Financière, pour son aide précieux, ainsi que ses conseils judicieux tout au long de cette formation de Master.

Nous souhaitons remercier Mme AOUCHICHE Lydia l'une du personnel de la BADR, pour avoir accepté de nous prendre en charge, d'être patiente avec nous, de répondre à toutes nos questions et préoccupations dans le cadre de cette étude.

Un merci spécial aux cadres des banques qui ont répondu à nos questionnaires exploités dans le cadre de notre problématique de recherche.

Merci également aux membres du jury de notre soutenance de mémoire pour avoir accepté de faire partie du jury. Leurs remarques et suggestions ont été précieuses et nous ont permis d'en améliorer la qualité de notre travail.

Nous ne saurions oublier nos familles, Bouabbache et Kaci-Abdallah, pour leur soutien indéfectible et pour avoir toujours cru en nous. Leurs encouragements ont été notre refuge et notre motivation durant notre parcours académique.

Enfin, Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Que ce soit à travers des discussions enrichissantes, des conseils ou simplement par leur présence, leur contribution a été précieuse.

Ce mémoire est le fruit d'un travail collectif autant que personnel, et nous sommes profondément reconnaissants envers tous ceux qui nous ont accompagné.

Sommaire :

Introduction générale

Chapitre 1 : Les Fintechs : Concept, Évolution et

Enjeux

Section 01 : Définitions et historique des Fintech

Section 02 : l'écosystème et catégorie de Fintech

Section 03 : Les services proposée par les Fintechs

Section 04 : Cryptomonnaie et technologie Blockchain

Chapitre 2 : Démarche de l'inclusion Financières en Algérie

Section 01 : Evolution de la monétique en Algérie

Section 02 : défis et les obstacles à l'adoption de la monétique en Algérie

Section 03 : La fintech en Algérie : premières expériences et rôle dans l'inclusion financières

Chapitre 3 : Les fintech au sein de la BADR

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

Section 02 : les produits et les services monétique de la BADR

Section 03 : Les Services Fintech de la BADR

Conclusion Générale

Bibliographie

Annexes

Liste Des Abréviations

Abréviations	Désignation
FINTECH	Financial Technologie
GAFA	Google Apple Facebook Amazon
BATX	Baidu Alibaba Tencent Xiaomi
IA	Intelligence Artificiel
NTIC	Nouvelle Technologie d'Information et de Communication
LDX	Long Distance Xérographie
SWIFT	La Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
NBS	Nottingham Building Society
HSBC	Hongkong and Shanghai Banking Corporation
B2C	Business-To-Consumer
B2B	Business-To-Business
B2B2C	Business-To-Business-To-Consumer
INSURETCH	Insurance Technology
PME	Petit Moyen Entreprise
P2P	Peer To Peer
BTC	Bitcoin
ETH	Ethereum
LTC	Litecoin
POW	Proof Of Work
POS	Proof Of Stake
POA	Proof Of Authority

CIB	Carte Interbancaire
SATIM	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rurale
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieur Algeria
BNA	Banque National D'Algérie
CPA	Crédit Populaire Algérien
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CPI	Centre de Pre-Compensation Interbancaire
RTGS	Real Time Gross System
ARTS	Algeria Real Time Settlement
DAB	Distributeur Automatique de Billet
GAB	Guichet Automatique de Banque
TPE	Terminal de Paiement Automatique
QR	Quick Response (Réponse Rapide)
CBDC	Central Bank Digital Currency
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
DZD	Dinars Algérien
CIC	Centre International de Communication
AWA	Algeria Web Awards
COSOB	Commission D'organisation et de Surveillance des Operations de Bourse
FINLAB	Laboratoire Financiers
GRE	Groupe Régional d'Exploitation
ALE	Agences Local D'exploitation
PMI	Petit Moyenne Industrie

DAI	Direction de l'Audit Interne
DC	Direction de la Communication
E-BANKING	Electronique Banque
LEB	Livret Epargne Bancaire
LEJ	Livret Epargne Junior
LEF	Livret Epargne Fellah
E-paiement	Paiement Electronique
CEDAC	Compte en dinars algériens convertibles

Introduction Générale

Au fil des siècles, les banques ont subi une série de changements significatifs. À l'origine, elles n'existaient même pas. Les échanges étaient effectués par le biais du troc, où les biens ou les services étaient directement échangés. Avec l'évolution des sociétés, l'utilisation de la monnaie s'est progressivement développée, commençant à prendre la forme d'objets tels que des coquillages, des plumes ou des pierres précieuses, avant de passer à l'utilisation de métaux précieux comme l'or.

Le besoin de sécuriser l'or a conduit les individus à le confier à des orfèvres possédant des coffres-forts, et ainsi est né le concept de banquier. Ces banquiers ont commencé à émettre des reçus, puis à prêter de l'argent sous forme de papier, marquant ainsi le début de l'activité bancaire telle que nous la connaissons aujourd'hui.

L'Italie, en tant que pionnière dans ce domaine, a fondé la première banque à Venise en 1151. Florence est également devenue un important centre financier à la même époque. Le XIIe siècle a été marqué par le développement du commerce, ce qui a favorisé l'émergence de nouvelles pratiques bancaires.

Au fil du temps, les banques ont continué à évoluer. Avec une clientèle de plus en plus nombreuse, leurs activités sont devenues de plus en plus complexes. L'expansion des réseaux bancaires a entraîné une gestion importante des données, nécessitant une sécurité accrue. Face à cette croissance exponentielle et à la difficulté croissante de gérer ces informations de manière traditionnelle, les banques ont dû se résoudre à moderniser leurs systèmes d'information.

Au cours des dernières années, les banques ont pris conscience de la nécessité de moderniser leurs systèmes informatiques obsolètes. Elles ont donc entamé une transition vers des technologies innovantes, adaptées aux besoins actuels, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère dans le secteur financier.

Aujourd'hui, la technologie joue un rôle crucial dans le développement des nations et est devenue un indicateur essentiel du niveau de développement d'un pays. Tous les secteurs sont touchés par cette avancée technologique, y compris le secteur financier qui est en pleine révolution numérique. La crise financière de 2008 a été un élément déclencheur, mettant en lumière les limites des systèmes financiers traditionnels et ouvrant la voie à l'émergence de nouvelles solutions technologiques. C'est dans ce contexte que les FinTech ont fait leur apparition, révolutionnant les pratiques et modèles des institutions financières.

Donc la nécessité de promouvoir une inclusion financière étendue dans les pays sousbancaisés comme l'Algérie repose sur le fait que l'accès à un système financier formel efficace peut véritablement libérer les individus, en particulier les plus démunis, sur le plan économique et social. Cela leur permet non seulement de mieux s'intégrer à l'économie nationale, mais aussi de contribuer à son développement et de se prémunir contre les chocs

économiques. Par conséquent, la mise en place et l'expansion de services financiers destinés aux populations pauvres et à faibles revenus jouent un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès au système financier.

Selon la Banque d'Algérie, les récents développements en matière d'inclusion financière ont entraîné des changements positifs. Notamment, la mise en place en 2010 d'un droit au compte via une nouvelle disposition insérée dans la loi bancaire. Ce droit permet à tout citoyen n'ayant pas de compte bancaire d'ouvrir un compte courant gratuit. En 2012, la Banque d'Algérie a mis en place ce dispositif qui inclut également la gratuité de certaines opérations. De plus, grâce à la disposition légale de la loi bancaire de 2010, la Banque d'Algérie a concrétisé la possibilité pour tout citoyen d'accéder aux services bancaires de base.

Objet de la recherche

L'amélioration des moyens de paiements électronique est de plus en plus considérée comme essentiel pour le développement et la modernisation des services de la Banque. La spécificité de celle-ci est d'influencé le mécanisme de fonctionnement des banques et leur restructuration. Avec la Dématérialisation de la monnaie, les moyens de paiement sont en effet devenus l'outil de production, de communication et de commercialisation, ce qu'il leurs donnent une place privilégiée.

Donc l'objet et l'importance de notre travail est d'étudier le niveau d'utilisation de ces nouvelles technologies financières et de connaître leur impact sur l'inclusion financière.

Problématique de Recherche

Quel apport des Fintech sur l'inclusion financière de la population algérienne?

Nous allons essayer de répondre à cette question en s'interrogeant sur :

- L'impact des Fintech sur le système bancaire traditionnel ;
- Les approches pratiques d'une une bonne inclusion Financière ;
- Les fintech permettent une bonne inclusion financière au sein de la BADR.

Choix du thème de recherche

Tout d'abord Le choix de ce thème de recherche se justifie par l'importance que nous donnant à nos études et plus précisément à notre spécialité Economie Monétaire et Financière. Mais aussi de l'intérêt de connaître les avantages d'utilisation des produits Fintech pour les banques comme pour les clients de celle-ci.

De l'autre côté d'en ressortir les blocages et les freins qui sont lié à cette technologie financière et si elle permet réellement d'aboutir à une inclusion financière ou à une exclusion financière, c'est un sujet d'actualité vue l'importance donné par les institutions financières pour permettre une évolution du Secteur bancaire plus précisément.

La méthodologie de recherche

Pour répondre à notre problématique de recherche, nous avons choisis une méthodologie à double démarche :

Une démarche théorique fondée sur une recherche bibliographique et nous avons eu recours à des documents qui nous ont permis d'exploiter différents ouvrages, articles, mémoires et thèse pour faciliter notre recherche et qui nous permettra de cerner les concepts théoriques de l'inclusion financière et des fintech en Algérie.

Une démarche Empirique par laquelle nous avons également tenté de mettre en évidence une application sur le terrain basé essentiellement sur les informations recueillis au sein de la BADR de Tizi Ouzou et leur document interne.

Structure du mémoire

Notre premier chapitre porte sur la compréhension générale des Fintechs, qui jouent un rôle de plus en plus important dans la modernisation des services financiers. Nous examinons leur définition, leur évolution historique, ainsi que leur écosystème et leurs différentes catégories. Nous nous penchons également sur les services proposés par les Fintechs, conçus pour être plus accessibles et personnalisés que les services traditionnels. Enfin, nous abordons la cryptomonnaie et la technologie blockchain, qui sont des éléments clés de ce domaine en constante évolution.

Le deuxième chapitre de notre étude se penche sur l'inclusion financière en Algérie, en mettant en lumière l'évolution de la monétique, les défis rencontrés et le rôle des Fintechs. La Section 1 revient sur son développement, tandis que la Section 2 analyse les obstacles à son adoption. Enfin, la Section 3 explore les premières expériences Fintech et leur potentiel pour l'inclusion financière dans le pays.

Le troisième chapitre de notre étude porte sur l'exemple concret de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), une institution bancaire publique. Nous y examinons comment la BADR intègre les technologies financières pour répondre aux besoins du marché et améliorer ses performances. Dans la première partie, nous présentons la BADR, en détaillant sa mission, sa structure, ses domaines d'intervention et son rôle clé dans le financement du secteur agricole en Algérie. La deuxième partie se concentre sur les produits et services monétiques de la BADR, tels que les cartes bancaires, les paiements en ligne et les guichets automatiques. Ces solutions sont essentielles pour moderniser l'offre bancaire. Enfin, la troisième partie met en avant les services Fintech développés par la BADR, ainsi que leur impact sur l'efficacité des opérations bancaires et l'inclusion financière. Nous examinons également les prochaines étapes de la banque pour se conformer aux standards internationaux en matière de technologie financière.

Introduction au premier chapitre

Le monde entier est aujourd'hui bouleversé par l'avènement du numérique. Nous sommes entrés dans la quatrième révolution industrielle. L'industrie 4.0 représente une révolution dans le sens où le monde transforme les modes de production des biens par la numérisation. Dans cette révolution, la technologie a connu un développement spectaculaire, elle a hérité des réalisations de la troisième révolution industrielle et les a enrichies avec des données et de technologies modernes¹.

En cette 4ème ère, la technologie participe au changement de la plupart des grandes industries, l'industrie financière ne fait pas exception. En raison de l'essor de la technologie, Fintech, qui signifie Financial Technology, a été introduit en 2008, date à laquelle la crise financière mondiale s'est produite; Suite à cette crise des subprimes, de nombreux banquiers et traders ont quitté les grands centres financiers de la planète et se sont lancés dans des aventures entrepreneuriales pour repenser le modèle de la finance grâce à l'innovation technologique, Leur but est de rendre la finance plus simple et plus accessible, en proposant des services de meilleure qualité et moins coûteux². À cette occasion, de nombreuses start-ups de Fintech ont été mises en place, la technologie des blockchain³ (chaînes de blocs) et les crypto-monnaie⁴ (cryptocurrency) et bien d'autres technologies ont été inventées.

Aux États-Unis, l'industrie des FinTech est en pleine expansion ces dernières années et arrive depuis peu sur le continent européen. Elles se développent rapidement car, avec la démocratisation des technologies mobiles, de nombreuses opportunités se sont créées dans le secteur financier. Ces entreprises, souvent des startups, concurrencent les institutions financières du monde avec leurs technologies et solutions innovantes⁵.

Les FinTech ont pour objectif de remplacer certaines activités voir même le métier de banquier. Elles proposent par exemple des solutions de financement, de dépôt ou encore des systèmes de paiement. Elles sont, pour le moment, principalement positionnées sur des marchés de niche mais tendent à se développer pour offrir aux clients et aux entreprises l'équivalent des prestations qu'ils peuvent obtenir dans une banque. Des sociétés de capital-risque et également

¹ Marr B., What is Industry 4.0? Here's a super easy explanation for anyone, 2018. Consulté le 07.02.2025.

<https://www.forbes.com/sites/bernardmarr/2018/09/02/what-is-industry-4-0-heres-a-super-easy-explanation-for-anyone>

² Hecht J., 2018. How technology is driving change in almost every major industry. Consulté le 07.02.2025.

<https://www.forbes.com/sites/jaredhecht/2018/11/30/how-technology-is-drivingchange-in-almost-every-major-industry>

³ La blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations, prenant la forme d'une base de données transparente, sécurisée, peut être partagée simultanément avec tous ses utilisateurs et ne dépend d'aucun organe central de contrôle.

⁴ Crypto-monnaie est une monnaie émise de pair à pair, sans nécessité de banque centrale, utilisable au moyen d'un réseau informatique décentralisé.

⁵ Aldwin BLANC, Les Fintech sont-elles une opportunité ou une menace pour les banques traditionnelles ? Genève, 2017.

plusieurs banques investissent dans ces sociétés. D'autres, choisissent de créer des partenariats, car elles pensent que les FinTech trouveront les solutions aux défis qui attendent ce secteur qui est encore en pleine mutation⁶.

Le public est devenu très intéressé par les solutions proposées par les FinTech, car elles permettent de ne plus passer par l'intermédiaire des banques. Les sociétés FinTech rendent accessibles à tout le monde et à faible coût des services.

Les startups FinTech se sont développées en menant dès le début une approche Big Data⁷ et en intégrant tôt les technologies permettant de collecter, stocker, traiter et analyser des données.

Le Big Data est aussi une arme pour les géants du Web comme Facebook, Google, Amazon ou Apple qui exploitent l'immense volume de données personnelles qu'elles perçoivent pour pénétrer de nombreux secteurs stratégiques, dont celui de la Finance. En analysant les comportements des consommateurs de façon intersectorielle et en exploitant les données personnelles, les GAFA et les BATX⁸ (le concurrent chinois : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) innovent et s'appuient sur les FinTech pour proposer des services financiers comme des services de paiement ou lancer une cryptomonnaie, concurrençant ainsi les acteurs traditionnels⁹.

Pour ce qui est de l'Algérie, Ce secteur évolue mais il n'est pas aussi connu et développé dans la société algérienne, comparée à nos voisins marocains et tunisiens qui disposent chacune de sept technopoles. Tandis que l'Algérie n'a qu'une seule technopole qui n'a pratiquement rien produit depuis sa création. En plus du Crowdfunding qui sera la source de financement la plus rentable¹⁰.

⁶ Étude du think tank e-foresight de Swisscom et du Centre de compétence Sourcing dans l'industrie financière « Service Fintech dans le retail banking », consulté sur http://documents.swisscom.com/product/1000174internet/documents/downloadcenter/etude_retailbanking_swisscom.pdf consulté le 07/02/2025

⁷ Le Big Data, soit littéralement « grosses données » est aussi nommé mégadonnées voire données massives. Ils désignent un ensemble très volumineux de données qu'aucun outil classique de gestion de base de données ou de gestion de l'information ne peut vraiment travailler.

⁸ GAFA et BATEX désigne des entreprises les plus puissantes du monde de l'internet à savoir : Google, Apple, Facebook et Amazon, Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi. La principale caractéristique de ces « géants du Web » est leur envergure internationale en termes d'utilisateurs et de stockage des données.

⁹ Eonnet Y., Manceron H., « Fintech les banques contre-attaquent », Edition Dunod, 2018 ;

¹⁰ Riad Meriem, Contribution de la Fintech au développement du secteur financier : Insurtech, une vision moderne d'un secteur algérien plutôt traditionnel, Centre universitaire Morsli Abdellah – Tipaza-, Volume : 13/ N°: 01 (2023), p 508-523

Section 1 : Définition et Historiques des Fintech

L'objet de la section étant de passer en revue les principales notions de la fintech en mettant l'accent sur les caractéristiques

1.1 Définitions des Fintech

Le terme "Fintech" fusionne finance et technologie, désignant à la fois : Des entreprises innovantes utilisant les technologies émergentes (blockchain, IA, big data) pour optimiser ou remplacer les services financiers traditionnels. Etymologiquement le mot finance vient du latin « Finis » qui signifie Achevé, Achever quoi ? Achever les opérations d'échange entre les agents économiques. Technologie, ici fait référence à toutes les nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC).

"Les fintechs sont des entreprises qui utilisent la technologie pour fournir des services financiers de manière plus efficace que les institutions financières traditionnelles. Elles exploitent des innovations technologiques pour améliorer ou remplacer des processus financiers classiques, allant des paiements à la gestion d'actifs."¹¹

"Les fintechs désignent l'émergence de nouveaux modèles économiques et technologiques dans le secteur financier; notamment l'usage de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, les chaînes de blocs (blockchain) et les données massives (big data), pour fournir des services financiers."¹²

Le terme fintech désigne les nouvelles technologies qui ont un impact sur la fourniture de services financiers. Il couvre une vaste gamme d'activités, y compris la gestion des paiements, les prêts, l'investissement, l'assurance, et la gestion de patrimoine. Les fintechs incluent à la fois les entreprises émergentes et les acteurs traditionnels qui intègrent les nouvelles technologies dans leurs services."¹³

Une autre définition de la FinTech représente « *une nouvelle vague de sociétés qui changent la façon dont les gens paient, envoient de l'argent, empruntent, prêtent et investissent. Elle est reconnue comme l'une des innovations les plus importantes dans le secteur financier et évolue rapidement, en partie grâce à l'économie de partage, à une réglementation favorable et à la technologie de l'information. Elle désigne aujourd'hui une industrie importante en croissance, représentant entre 12 milliards et 197 milliards de dollars d'investissement en ce qui concerne les start-ups FinTech¹⁴ »*

¹¹ IOSCO (International Organization of Securities Commissions), rapport sur les tendances et les risques liés aux fintechs (2017)

¹² Financial Stability Board (FSB), "FinTech and Financial Stability

¹³ European Banking Authority (EBA), "Report on the Impact of FinTech on Payment Services" 2017.

¹⁴ Skan.J, Dickerson.J, Masood.S, The Future of Fintech and Banking : Digitally disrupted or reimaged?, 2015, Disponible sur <http://www.fintechinnovationlablondon.co.uk/media/730274/Accenture-The-Future-of-Fintech-and-Bankingdigitallydisrupted-or-reima-.pdf>. consulté le 07/02/2025

1.2 Historique des FinTech :

L'origine des FinTech reste obscure de la part de tous bien qu'il soit un sujet d'actualité ; Comme nous l'avons dit précédemment que la FinTech est la contraction des mots finance et Technologie, qui désigne l'utilisation des moyens technologiques pour offrir des services financiers. Derrière cette contraction assez simple, se cache toute une industrie qui n'a cessé d'évoluer. L'évolution des FinTech peut se résumer en trois grandes étapes principales¹⁵ :

1.2.1. La 1ère étape de 1866 à 1987 : Passage de l'analogique au digital

La 1ère étape a connu deux grandes périodes, une période analogique entre 1866 et 1967 et une deuxième numérique entre 1967 et 1987 :

La première période a connu le développement de nouveaux outils tels que le réseau télex mondial en 1930, l'introduction des cartes de crédit par Diners Club en 1950, le lancement de American Express en 1958, la mise en place du télécopieur par la Xerox Corporation sous le nom de « Long Distance Xerography (LDX) » en 1964, la création de l'Interbank Card Association (MasterCard) aux États-Unis en 1966 et enfin le déploiement du premier guichet automatique par la Barclays en Grande-Bretagne en 1967.

Le lancement de la calculatrice et du guichet automatique en 1967 a marqué le début de la période moderne des Fintech. Pendant cette deuxième période les services financiers sont passés d'une industrie analogique à une industrie numérique. Cette période a connu les principaux événements suivants¹⁶ :

- 1968 : Création de l'Inter-Bureau au Royaume-Uni : Service de compensation automatisée ;
- 1970 : Création du CHIPS américain : Système de paiement interbancaire Clearing House ;
- 1971 : L'établissement de NASDAQ30 aux États-Unis ;
- 1973 : Création du SWIFT (Société mondiale des télécommunications interbancaires financières) pour interconnecter les systèmes de paiements nationaux d'un pays à l'autre ;
- 1974 : Faillite de la Herstatt Bank, qui a clairement mis en évidence les risques de renforcement des liens financiers internationaux et les nouvelles technologies des systèmes de paiements ;

¹⁵ MIDOUCHE Yasmine - IKHLEF Nabila ; Les FinTech menacent-elles les banques traditionnelles ? Mémoire de fin de cycle ; 2020

¹⁶ <https://fr.linkedin.com/pulse/lhistoire-des-fintechs-mohamed-belahcen> consulté le 07/02/2025

- 1980 : Introduction de la banque en ligne aux États-Unis (abandonnée en 1983) ; -
1983 : Introduction de la banque en ligne au Royaume-Uni 1983 par la Nottingham Building Society (NBS).

1.2.2. La 2ème étape de 1987 à 2008 : L'ère des services financiers digitaux

A la fin des années 1980, les services financiers sont devenus une industrie essentiellement numérique, reposant sur des transactions électroniques entre les institutions financières et les clients du monde entier avec le fax qui a largement complété le télex.

L'année 1987 a marqué une nouvelle période d'attention réglementaire pour les risques liés aux interconnexions financières transfrontalières et à leurs intersections avec la technologie.

Depuis 1995 l'émergence de l'Internet a ouvert la voie à plusieurs développements tels que la vérification des comptes en ligne via le web par Wells Fargo. En 2001, huit banques américaines avaient au moins un million de clients en ligne.

Enfin, en 2005, les premières banques directes sans succursales physiques (p. Ex. ING Direct, HSBC Direct) ont vu le jour au Royaume-Uni.

Les régulateurs ont également eu recours à la technologie, en particulier dans le contexte des bourses de valeurs, qui étaient devenues la source d'information la plus répandue.

En 1999, David Carse, directeur général adjoint de l'autorité monétaire de Hong Kong, a présenté un discours dans lequel il a évoqué le nouveau cadre réglementaire, nécessaire pour la banque en ligne. Cette annonce est venue 19ans après son lancement¹⁷.

Ce décalage met en évidence le retard de la réaction réglementaire face aux changements technologiques et montre la compatibilité avec une réglementation efficace du marché. Une réglementation préventive, augmenterait la charge de travail des organismes de réglementation et freinerait l'innovation.

La réglementation en vigueur lors de cette ère concernant la banque en ligne, a mis en avant de nouveaux risques tels que :

- Le risque de liquidité : l'accès direct et illimité aux comptes combinés à la technologie ont facilité les opérations de retrait des fonds. Ces opérations ont fait croître la pression sur les institutions financières confrontées à des problèmes de liquidité en période de crise bancaire.

- Le risque de crédit : l'élimination des canaux physiques qui reliaient les consommateurs aux banques avaient comme but d'intensifier la concurrence entre les banques et ceci en faveur des consommateurs. Malheureusement, cela a participé à un déficit d'identification client de la part des organismes de crédit. Il s'est avéré que des données mieux organisées, pourraient permettre une meilleure connaissance du risque de crédit des

¹⁷ Bonneau T., Verbiest T., « Fintech et Droit » édition : RB édition, Paris, 2017, p11 et p12.

emprunteurs et permettrait de proposer des produits adaptés au profil de risque du consommateur.

Au cours de cette période, les fournisseurs de solutions de banque en ligne étaient des institutions financières dûment supervisées et réglementées. Il était exclusivement autorisé à l'utilisation du terme « banque » dans la plupart des juridictions.

1.2.3. La 3ème étape de 2009 jusqu'à aujourd'hui : Démocratisation des services financiers digitaux

La crise financière mondiale de 2008 a représenté un tournant important, elle a catalysé la croissance de cette ère. Du point de vue des clients de détail, un changement de mentalité s'est opéré pour remettre en question la légitimité des établissements qui fournissent les services financiers. Ainsi, l'alignement des conditions de marchés survenus après 2008 a favorisé l'émergence d'acteurs innovants sur le marché des services financiers¹⁸.

Deux impacts majeurs en eu lieu après la crise financière, l'un chez les clients des institutions financières et l'autre chez les employés. En effet, les clients devenaient de plus en plus réticents face aux banques et cela pour les méthodes de prêt appliquées par ces dernières, ciblant des communautés privées de droits.

Les établissements financiers n'ont pas respecté leurs obligations en matière de protection des droits du consommateur et ont également altéré leur réputation.

Une nouvelle génération de diplômés, avec des formations de pointes et ayant une très bonne compréhension des marchés financiers, est venue compléter la main-d'œuvre instruite et sous-utilisée disponible sur le marché. Ces deux impacts ont in fine favorisé le développement de la 3ème période à travers la disponibilité des ressources qualifiées et spécialisées dans la finance qui développe de nouveau produit et la présence d'un marché qui cherche des alternatives au secteur financier traditionnel¹⁹.

Section 2 : L'écosystème et les Catégories de Fintech

2.1 L'écosystème des Fintech

Les acteurs de la Fintech, se caractérise par une organisation en réseau, une activité humaine décentralisée et un accès plus libre à l'ensemble des parties prenantes. Ces nouveaux acteurs émergent grâce à une population qui est de plus en plus sensibilisée et habituée à utiliser les applications numériques, et surtout, qui attend une réactivité et une réponse rapide et efficace à moindre coup.

Face à ce phénomène, les acteurs traditionnels doivent s'adapter et réagir. Néanmoins, tout n'est pas aussi facile pour les nouveaux entrants. L'absence de relation avec le client final

¹⁸ MIDOUCHE Yasmine - IKHLEF Nabila ; Les FinTech menacent-elles les banques traditionnelles ? Mémoire de fin de cycle ; 2020

¹⁹ ARNER, Douglas W., BARBERIS, Janos, et BUCKLEY, Ross P. The evolution of Fintech: A new post-crisis paradigm. *Geo. J. Int'l L.* vol. 47, p. 1271. 2015

rend l'accès et la fidélité du client plus complexes. Les coûts de publicité et de communication deviennent des facteurs clés de succès.

C'est comme si les entreprises de Fintech apportaient un nouveau paradigme dans lequel la technologie de l'information stimule l'innovation dans le secteur financier. La Fintech change les règles du jeu par une proposition de valeur disruptive capable de perturber les acteurs financiers traditionnels. Cependant, pour comprendre la dynamique compétitive et collaborative de l'innovation des entreprises de Fintech, il faut d'abord analyser l'écosystème.

« Un écosystème est un système d'acteurs dont la dynamique est la coévolution. Cet écosystème se caractérise par le fait que les relations entre les acteurs sont basées sur la coopération, coopération et compétition. De plus, les rôles de chacun sont très clairement déterminés²⁰. »

Dans ces écosystèmes, nous pouvons retrouver les acteurs dominants, comme les grands groupes, les acteurs historiques et les acteurs institutionnels. Se trouvent également dans le réseau les acteurs dont le rôle va être l'intermédiation, l'accompagnement et la recherche ; ceux-là ont pour rôle de créer des liens entre les autres acteurs qui naturellement ne se seraient pas mis en relation. Et enfin, il y a les petits acteurs. Les petites startups qui perturbent le secteur tout entier par leur agilité et leur innovation.

Pour qu'un écosystème fonctionne et permette à tout un secteur de profiter pleinement des innovations qui en découlent, il est indispensable que ce système d'acteurs soit stable.

Donc Les acteurs de la Fintech se découpent ainsi en plusieurs groupes :

- Les sociétés de paiement, de gestion de patrimoine, de prêt, de crowdfunding et d'assurance ;
- Les concepteurs de technologie (Big data, Cloud, RGDP, etc.) ;
- Les organismes institutionnels qui regroupent les régulateurs, les législateurs, etc. ;
- Les acteurs financiers comme les banques, compagnies d'assurance, sociétés de bourse, etc. ;
- Les clients.

C'est l'ensemble de ces acteurs qui composent l'écosystème, qui permettent et qui contribuent à son développement et à son dynamisme.

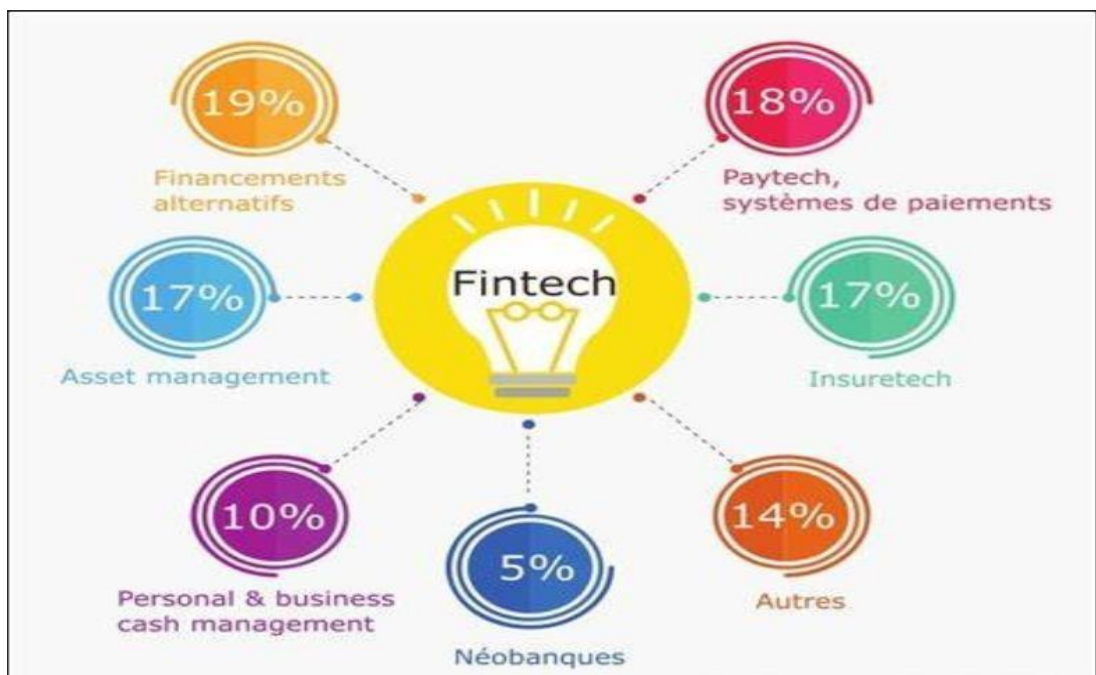
L'idéal pour les startups de la Fintech serait de trouver chez les acteurs financiers la capacité d'être incubées directement chez eux, dans leurs locaux. Cela permettrait de renforcer le partenariat technologique, l'externalisation des services Fintech directement au sein de la ou des Fintech en interne et ainsi bénéficier des économies d'échelles, de l'apport direct de

²⁰ Loillier & Tellier ouvrage "Gestion de l'innovation : comprendre le processus d'innovation pour le piloter"

capitalrisque et de l'apport en nature de la logistique interne du grand groupe. Tout ceci permettrait aussi aux Fintech d'accélérer leur développement.

Il est donc impératif de prendre en compte les facteurs sociaux et technologiques dans le développement des Fintech. Leur apparition est encore récente et nécessite l'expertise et l'expérience des acteurs traditionnels notamment sur les aspects réglementaires. Et les grands groupes ont besoin de l'expertise des Fintech pour faciliter la prise de décision en matière d'investissement technologique²¹

Figure 01 : L'écosystème Fintech



Source : Clémence Tanguy, comprendre ces startups de la fintech qui envahissent la finance, 13 Avril 2018

2.2 Les catégories de Fintech

Les fintechs couvrent un large éventail d'innovations qui visent à améliorer et à automatiser la fourniture de services financiers. Elles se divisent généralement en plusieurs catégories, chacune répondant à des besoins spécifiques dans l'industrie financière. On distingue quatre catégories :

2.2.1 Les FINTECH B2C (business-to-consumer)

Elles ciblent le grand public, telles que les banques numériques 100% en ligne, ou « néo-banques », qui offrent des comptes et des cartes de paiement à des tarifs avantageux sans avoir de succursales physiques (comme Compte Morning), la cagnotte en ligne comme Leetchi,

²¹ Jérémie Aboiron (Chercheur) L'écosystème des Fintech, un environnement stable et disruptif.

les applications de paiement comme Lydia²² ou de gestion de finance personnelle Linxo²³. Les fintechs B2C désignent plus particulièrement les entreprises de technologie financière qui offrent des services directement aux consommateurs finaux.

Ces innovations perturbent les secteurs traditionnels de la finance en fournissant des solutions plus accessibles, personnalisées et transparentes, tout en utilisant des technologies comme la blockchain, l'intelligence artificielle (IA), le cloud computing, et les API ouvertes pour créer de nouveaux modèles économiques.

2.2.2 Les FINTECH B2B (business-to-business)

Elles offrent des prestations financières aux entreprises, petites et moyennes entreprises ou grandes entreprises, telles que le transfert de devises en ligne (Kantox)²³. Elles fournissent des solutions financières aux entreprises, souvent en simplifiant des processus complexes ou en apportant des outils technologiques permettant aux entreprises de mieux gérer leurs finances. Ces fintechs offrent des services comme la gestion des paiements, la comptabilité, le financement, ou encore la gestion des risques.

Des entreprises comme « Adyen » fournissent des solutions de paiement B2B, permettant aux entreprises de gérer facilement les transactions financières. « Adyen » offre une plateforme de paiement omnicanal permettant aux entreprises de traiter des paiements en ligne, en magasin, et sur mobile, tout en offrant des fonctionnalités de gestion des risques et d'analyse des données.

De plus, Les fintechs ont introduit des solutions innovantes pour la gestion des dépenses professionnelles. Ces plateformes offrent des cartes de crédit d'entreprise et des outils de gestion de dépenses, tout en utilisant des technologies de traitement de données pour offrir des services plus rapides et mieux adaptés aux besoins des entreprises.²⁴

²² L'application gratuite sans condition vient avec une carte visa pour payer en magasin et retirer au distributeur ²³ Outil le plus efficace pour la gestion de budget, suivre tous les investissements que soit l'établissement et le type de compte épargne.

²³ L'automatisation de la gestion des devises génère de la valeur en simplifiant l'ensemble du flux de gestion des devises des entreprises.

²⁴ Adyen. "Adyen Annual Report. (2020).

Figure n° 02 : solution de paiement B2B et B2C



source: Oscar Referencement, Juin 2019

2.2.3 Les FINTECH B2B2C (business-to-business-to-consumer)

Elles englobent toutes les plateformes de CROWDFUNDING²⁵ dans un sens général. Leur objectif : faciliter la rencontre entre les porteurs de projets et les investisseurs professionnels ou individuels. Le modèle B2B2C combine les approches des modèles B2B et B2C, où une entreprise (B2B) fournit une solution ou un service à une autre entreprise, qui à son tour le propose directement aux consommateurs finaux. Ce modèle est souvent utilisé par des plateformes technologiques, des fournisseurs de services financiers, ou des intermédiaires qui connectent les entreprises et les consommateurs de manière fluide.

Les plateformes de paiement comme « Stripe » facilitent le commerce électronique en fournissant des outils pour que les entreprises (B2B) puissent accepter des paiements en ligne, tout en permettant aux consommateurs (B2C) de payer facilement via diverses méthodes²⁶.

Les fintechs B2B2C permettent aux entreprises de proposer des services financiers à leurs clients finaux, tout en simplifiant l'accès à des solutions complexes ou coûteuses. Contrairement aux fintechs B2C, qui offrent des services directement au consommateur final, les fintechs B2B2C vendent leurs services à des entreprises (les partenaires commerciaux) qui les distribuent ensuite à leurs utilisateurs. Cela permet d'atteindre une audience plus large et de bénéficier de la confiance préexistante entre l'entreprise partenaire et ses clients.

Les fintechs B2B2C se caractérisent souvent par leur capacité à faciliter l'intégration de services financiers dans des plateformes déjà existantes, qu'il s'agisse de plateformes de commerce électronique, d'applications mobiles ou de sites web d'entreprises. Par exemple, une fintech B2B2C peut fournir une API (interface de programmation) qui permet à une entreprise

²⁵ Le CROWDFUNDING ou financement participatif outil de financement alternatif qui fait appel à des ressources financier après des internautes afin de finance un projet s'adresse pour entreprises ; particulier, collectivités....

²⁶ Stripe. "Stripe's Impact on E-commerce Payments." (2020).

²⁸ Plaid Annual Report (2021).

d'intégrer des solutions de paiement, de prêt, ou d'épargne directement dans son propre écosystème, sans avoir besoin de créer ces solutions de manière indépendante²⁸.

Figure 03 : présentation B2B2C



Source : KBMax

2.2.4 Les INSURTECHS

L'InsurTech, contraction « d'assurance technology », désigne l'utilisation de technologies avancées pour améliorer les services d'assurance. Ces innovations visent à simplifier les opérations, à mieux répondre aux attentes des clients et à optimiser l'efficacité globale du secteur. En révolutionnant des pratiques séculaires, l'InsurTech offre des solutions modernes adaptées à un marché en mutation rapide.

Elle utilise L'analyse de données massives, ou big data, pour transformer la manière dont les assureurs comprennent leurs clients. En étudiant le comportement des assurés, leurs préférences et leur exposition aux risques, les compagnies peuvent développer des produits sur mesure. Par exemple, des jeunes conducteurs peuvent bénéficier de tarifs basés sur leur conduite, encouragés par l'utilisation de dispositifs télématiques. Mais aussi L'internet des objets (IoT) permet aux assureurs de collecter des données en temps réel via des objets connectés. Que ce soit dans les voitures, les maisons ou à travers des dispositifs de santé portables, ces outils offrent une évaluation continue des risques. Cette gestion proactive aide à prévenir les sinistres, comme la détection de fuites ou de comportements de conduite dangereux. Et pour finir elle utilise la blockchain qui révolutionne la sécurisation des transactions en créant un registre inviolable. En rendant les processus transparents, elle renforce la confiance entre les assureurs et leurs clients. Les contrats intelligents, qui s'exécutent automatiquement dès que les conditions prédéfinies sont remplies, simplifient également le traitement des réclamations et réduisent les délais de règlement.

L'adoption des innovations InsurTech profite autant aux clients qu'aux assureurs. Les assurés bénéficient d'un service rapide, de produits personnalisés et d'une transparence accrue. De leur côté, les assureurs réduisent leurs coûts opérationnels, améliorent leur capacité à détecter les fraudes et renforcent leur compétitivité.

L'intégration de ces technologies n'est pas sans défis. Les assureurs traditionnels doivent surmonter les contraintes liées à la confidentialité des données, aux réglementations en constante évolution et à la concurrence accrue des startups agiles. Néanmoins, ceux qui parviennent à intégrer ces innovations s'assurent une position de leader dans un marché en pleine mutation.

L'avenir de l'InsurTech est prometteur, avec une adoption croissante des technologies comme l'IA et la blockchain. Les objets connectés deviendront omniprésents, offrant des solutions encore plus personnalisées. Parallèlement, les innovations dans les domaines de la cybersécurité et de la gestion proactive des risques continueront de redéfinir le secteur²⁷.

04 : Insurtech



Source : Colby Evans CFI team

Section 3 : Services proposés par les FINTECH

Les entreprises FINTECH offrent une multitude de solutions adaptées aux besoins financiers modernes, et ce, dans un secteur en constante évolution. Chaque jour, elles continuent d'innover, en créant des services toujours plus performants et accessibles, visant à simplifier la gestion financière des particuliers comme des entreprises.

Pour mieux comprendre l'impact de ces nouvelles technologies, il est essentiel de se concentrer sur les quatre principales activités bancaires et financières qui captent aujourd'hui

²⁷ Richard D, Les cinq innovations InsurTech qui transforment l'assurance, 06 février 2025, www.lassuranceenmouvement.com consulté le 09/02/2025

l'attention des acteurs de la FINTECH. Ces domaines incluent les paiements numériques, les services de prêt en ligne, la gestion d'actifs et les assurances intelligentes, chacun d'eux ayant vu émerger des solutions radicalement innovantes. Nous allons explorer ces domaines de manière concise afin de comprendre comment les FINTECH redéfinissent l'industrie financière traditionnelle et simplifient l'accès aux services bancaires pour un public toujours plus large.

3.1 Tenue des comptes :

Elle s'applique à tout ce qui concerne les opérations sur le compte courant, que ce soit en termes de débit ou de crédit. Certains services ont une orientation spécifique vers les entreprises, en particulier les PME, tandis que d'autres ciblent les clients.

Les services dédiés aux entreprises proposés visent principalement les PME. Dans le domaine de l'e-commerce, les entreprises de Fintech ont su offrir des solutions adaptées pour augmenter le taux de conversion des visiteurs du site internet. Elles se sont spécialisées dans la réduction du taux de fraude en utilisant des technologies telles que le BIG DATA et l'apprentissage automatique. Le paiement mobile, qui permet de réaliser des transactions financières via son téléphone portable, a également été créé pour rivaliser avec le commerce en ligne. Les Fintech ont rapidement créé des programmes de fidélité pour aider les commerçants à fidéliser leur clientèle grâce au paiement mobile. Ce système permet également de gagner du temps dans la gestion de la caisse, de réduire les risques humains et de diminuer les actes de vandalisme sur les distributeurs automatiques, car ils ne stockent plus d'argent en espèces.

Les entreprises de Fintech ont également développé des services dédiés aux clients. Le portefeuille en ligne, conçu principalement pour les téléphones intelligents, permet de numériser toutes les cartes et de les stocker dans un système sécurisé, offrant ainsi la possibilité d'effectuer des paiements en magasin ou en ligne sans avoir à communiquer les informations sensibles de la carte bancaire. Les clients peuvent également bénéficier de réductions grâce à la carte de fidélité numérique. Les Fintech proposent également des services de transfert de fonds moins coûteux que ceux offerts par les banques. Ce service est très populaire dans les pays en développement où les personnes travaillant à l'étranger peuvent envoyer de l'argent à leur famille restée dans leur pays, en utilisant principalement leur téléphone portable comme moyen de paiement.²⁸

3.2 Emission et gestion de la monnaie

Plusieurs devises numériques ont vu le jour récemment, notamment LITECOIN, qui peut être utilisée avec les mêmes logiciels que BITCOIN, la devise numérique la plus célèbre au monde. Ces devises utilisent le système BLOCKCHAIN et ne sont pas réglementées par une banque centrale, contrairement aux autres devises.

Des investisseurs et des entreprises se sont réunis lors de tables rondes pour discuter des technologies et trouver des solutions dans le domaine de la blockchain et des technologies

²⁸ OUANOUGH Ferial, De l'innovation à la FINTECH : quelles opportunités pour la finance, Mémoire de Master 2, 2022/2023.

financières. Selon les experts présents à la semaine de la FinTech, Dubaï deviendra une plateforme de lancement pour les entrepreneurs du monde entier, contribuant ainsi à la croissance du Moyen-Orient et de l'Afrique grâce à l'expertise et au financement disponibles. Le secteur financier à Dubaï connaît une expansion rapide et reflète les tendances mondiales.

Selon le président de la MENA Fintech Association, les innovations issues de l'industrie FinTech font désormais partie intégrante de notre vie quotidienne, notamment avec les paiements sans contact et les achats en ligne. En juin, Amazon a renforcé l'industrie en lançant son FinTech à Dubaï, un centre d'innovation numérique axé sur les paiements numériques et les secteurs FinTech. En collaboration avec des start-ups, des PME et des partenaires, cet espace vise à soutenir de nouveaux programmes et idées, ainsi qu'à promouvoir les connaissances dans ces domaines à l'échelle mondiale.²⁹

Le principal avantage est le faible coût de transaction, mais cela peut potentiellement être utilisé pour financer des activités criminelles et du blanchiment d'argent. Les FINTECH se sont principalement développées pour convertir ces devises numériques en devises traditionnelles.

3.3 Financement participatif. (Le Crowdfunding)

Est une méthode innovante de financement de projets qui permet aux porteurs de projets de solliciter le public pour financer leurs idées, programmes ou produits. Le crowdfunding utilise des plateformes de financement participatif pour mobiliser les ressources financières des internautes. Le financement peut prendre la forme de dons, de prêts rémunérés ou de participations dans l'entreprise. Ce mode de financement alternatif a vu le jour au début des années 2000 avec l'essor d'internet.

Le crowdfunding est une option de financement particulièrement adaptée aux créateurs et repreneurs d'entreprises, aux PME et aux jeunes entreprises innovantes qui peuvent rencontrer des obstacles pour obtenir des financements via les méthodes de financement traditionnelles. Il est utilisé pour plusieurs raisons : lorsque les bénéficiaires n'ont pas la capacité de bénéficier de prêts bancaires, lorsqu'ils cherchent un moyen complémentaire de financement initial, ou lorsqu'ils souhaitent obtenir des retours sur leur projet auprès du marché en créant une communauté de clients ou d'utilisateurs potentiels.

Le crowdfunding permet de mettre en relation les investisseurs et les porteurs de projets en quête de financement, dématérialisant ainsi toutes les transactions et créant une communauté de clients ou d'utilisateurs potentiels. Il existe plusieurs modèles de crowdfunding, notamment le don pur, le prêt et l'investissement participatif. Le don pur est souvent utilisé pour les projets caritatifs ou humanitaires, tandis que le prêt et l'investissement participatif permettent aux investisseurs de prêter de l'argent ou d'investir dans des projets en échange d'intérêts ou de parts de l'entreprise³⁰.

²⁹ DUBAI, 31/05/2023

³⁰ PROJET LABEL 2022

3.4 Gestion des investissements

Les robo-advisors sont des conseillers financiers automatisés qui utilisent l'informatique et les algorithmes pour fournir des conseils financiers aux investisseurs. Ils automatisent les tâches et réservent l'intervention humaine aux tâches où elle a le plus de sens. Les robo-advisors contribuent ainsi à la disruption des modèles traditionnels de la banque et de l'épargne au sein des entreprises Fintech.

Les robo-advisors utilisent des formules mathématiques et des algorithmes pour effectuer certaines tâches, comme la vérification des documents envoyés pour l'ouverture d'un compte, la recommandation d'un profil de risque en fonction des réponses à un questionnaire ou encore la signalisation aux gérants humains lorsqu'il est temps de réaliser une réallocation de portefeuille à la suite d'un mouvement de marché important.

Les avantages des robo-advisors l'automatisation des processus permet de réduire les coûts et d'offrir des frais réduits, ce qui améliore le rendement de l'épargne des clients. Elle mentionne également que les moindres frais permettent aux robo-advisors de s'adresser à une gamme de clientèle plus large, ce qui contribue à la démocratisation de services financiers. Enfin, elle souligne que l'utilisation de la technologie permet aux conseillers de se libérer des tâches répétitives et administratives pour se concentrer davantage sur leurs clients, offrant ainsi une meilleure expérience aux clients des robo-advisors³¹

Les FINTECH nous offrent de nouvelles opportunités, elles nous permettent de fournir des prestations plus performantes, plus simples, plus fluides et plus individualisées, tout en automatisant certaines tâches non valorisantes, le tout à un coût plus modique. Elles s'appuient également sur une compréhension approfondie des souhaits et des habitudes de leur clientèle, et multiplient les initiatives dans ce sens. Leur objectif est de rendre les services financiers plus accessibles en proposant des prestations de qualité, faciles à utiliser et plus abordables, tout en jouant le même rôle qu'une banque, et en offrant aux clients une alternative à l'intermédiaire bancaire.³²

Section 4 : crypto-monnaie et technologie Blockchain

Les cryptomonnaies, symboles d'une ère nouvelle du numérique, ont émergé au début des années 2010 comme une alternative décentralisée aux monnaies traditionnelles. Elles reposent sur une technologie sous-jacente qui a radicalement modifié les paradigmes de l'économie et de la finance : la blockchain. Ce système décentralisé de registre numérique, transparent et sécurisé, constitue le cœur des cryptomonnaies comme le Bitcoin, l'Ethereum, et bien d'autres encore.

³¹ Yomoni, 2023

³² OUAHOUGH Ferial, De l'innovation à la FINTECH : quelles opportunités pour la finance, Mémoire de Master 2, 2022/2023.

4.1 Les Principes Fondamentaux des Cryptomonnaies

4.1.1 Décentralisation et Pair-à-Pair (P2P)

Bitcoin a été conçu en 2008 par un individu (ou un groupe d'individus) caché sous le pseudonyme de Satoshi Nakamoto. Le 31 octobre 2008, Nakamoto publiait un livre blanc intitulé Bitcoin : A Peer-to-Peer Electronic Cash System sur une liste de diffusion orientée crypto graphie (metzdowd.com). Le livre blanc décrivait un système de paiement décentralisé accompagné d'une monnaie virtuelle pouvant être échangée entre pairs, et ce, sans qu'il soit nécessaire de passer par aucune banque ni aucun intermédiaire financier. L'idée assez ambitieuse consistait à créer un système de paiement décentralisé capable de fonctionner indépendamment de toute autorité de confiance, et qui serait en mesure de répliquer, voire de remplacer, le rôle des institutions financières.

L'une des caractéristiques clés des cryptomonnaies est leur décentralisation. Contrairement aux monnaies fiduciaires, qui sont contrôlées par les gouvernements et les banques centrales, les cryptomonnaies fonctionnent sur des réseaux décentralisés, souvent appelés *peer-to-peer* (P2P). Cela signifie que les transactions sont validées par un ensemble de participants répartis sur le réseau, et non par une entité centrale. Cette structure permet d'éliminer les intermédiaires, tels que les banques, ce qui peut réduire les coûts et améliorer l'efficacité des transactions³³.

4.2 Les Avantages et Limites des cryptomonnaies

4.2.1 Avantages

- **Décentralisation** : Les cryptomonnaies permettent de réaliser des transactions sans avoir besoin d'intermédiaires comme les banques, ce qui réduit les coûts.
- **Sécurité et Transparence** : Grâce à la cryptographie et à la blockchain, les transactions sont sécurisées et visibles par tous les participants du réseau, rendant difficile la fraude.
- **Accessibilité** : Les cryptomonnaies offrent un accès au système financier à des populations non bancarisées dans des régions où les infrastructures financières sont faibles.
- **Rapidités des Transactions** : Les transactions peuvent être effectuées quasi instantanément, notamment pour les transferts internationaux, sans les délais des systèmes bancaires traditionnels.

4.2.2 Limites

- **Volatilité** : La valeur des cryptomonnaies est extrêmement volatile, ce qui peut rendre leur utilisation comme moyen d'échange difficile à long terme.

³³ Nakamoto, S. Article: *Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System*. (2008).

- **Régulation et Incertitude Juridique** : De nombreux gouvernements et régulateurs sont encore en train de définir des cadres juridiques autour des cryptomonnaies, ce qui crée un environnement d'incertitude pour les investisseurs et les utilisateurs.
- **Utilisation pour des Activités Illégales** : Bien que la majorité des transactions soient légales, les cryptomonnaies sont parfois utilisées pour des activités illicites en raison de leur caractère pseudonyme et décentralisé.

4.2.3 Cryptographie et Sécurité

La sécurité des transactions effectuées avec des cryptomonnaies repose sur des méthodes cryptographiques avancées. Chaque utilisateur possède une paire de clés cryptographiques : une clé publique (l'adresse du portefeuille) et une clé privée (qui permet de signer et d'authentifier les transactions). La cryptographie assure que seul le détenteur de la clé privée peut accéder à ses fonds et valider des transactions.

4.3 Les Types de Cryptomonnaies

Il existe une grande variété de cryptomonnaies, chacune ayant des caractéristiques et des usages distincts. Parmi les plus connues, on trouve :

4.3.1 Bitcoin (BTC)

Créée en 2009 par un individu ou un groupe sous le pseudonyme de *Satoshi Nakamoto*, le **Bitcoin** a été la première cryptomonnaie à voir le jour. Son objectif initial était de permettre des paiements numériques décentralisés sans la nécessité d'une autorité centrale. Aujourd'hui, le Bitcoin est souvent perçu comme une réserve de valeur ou de l'or numérique, bien qu'il soit aussi utilisé pour des transactions quotidiennes. Sa valeur est déterminée par le marché, ce qui le rend très volatile.

4.3.2 Ethereum (ETH)

Lancé en 2015 par Vitalik Buterin, Ethereum est une plateforme blockchain qui permet non seulement d'émettre des cryptomonnaies (nommées *Ether*), mais aussi de créer des smart contracts (contrats intelligents)³⁴. Ces contrats sont des programmes informatiques qui s'exécutent automatiquement lorsque certaines conditions sont remplies, permettant ainsi une grande variété d'applications décentralisées (dApps) dans des secteurs comme la finance, l'immobilier, la santé, et bien d'autres.

4.3.3 Autres Cryptomonnaies

En plus de Bitcoin et Ethereum, il existe de nombreuses autres cryptomonnaies, chacune visant à résoudre des problématiques spécifiques. Par exemple, Ripple (XRP) se concentre sur les paiements transfrontaliers rapides et à faible coût, tandis que Litecoin (LTC) est une version

³⁴ Andreas M. Antonopoulos et Gavin Wood Livre: *Mastering Ethereum*³⁷
Nakamoto, S. Article: *Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System*. (2008).

plus rapide de Bitcoin. Les stablecoins, comme Tether (USDT) ou USD Coin (USDC), sont des cryptomonnaies dont la valeur est adossée à une monnaie fiduciaire, comme le dollar américain, ce qui les rend moins volatiles.

4.4 Fonctionnement des cryptomonnaies

Les cryptomonnaies reposent sur des mécanismes de validation des transactions qui varient selon les réseaux. Les plus courants sont³⁷ :

4.4.1 Proof of Work (PoW)

Le Proof of Work est le mécanisme utilisé par Bitcoin. Il repose sur le principe de la résolution de problèmes mathématiques complexes (minage). Les mineurs utilisent des ressources informatiques pour résoudre ces énigmes et, en récompense, ils ajoutent un nouveau bloc de transactions à la blockchain. Ce processus consomme énormément d'énergie et est souvent critiqué pour son impact environnemental.

4.4.2 Proof of Stake (PoS)

Le Proof of Stake, utilisé par Ethereum après sa mise à jour vers Ethereum 2.0, est un mécanisme qui repose sur le principe de la possession d'une quantité de cryptomonnaie spécifique pour valider les transactions. Les participants qui possèdent plus de cryptomonnaie ont plus de chances d'être choisis pour valider un bloc. Ce mécanisme est beaucoup moins énergivore que le Proof of Work et est donc considéré comme plus écologique.

4.4.3 Autres mécanismes

Il existe également d'autres mécanismes de consensus, tels que Delegated Proof of Stake (DPoS) ou Proof of Authority (PoA), chacun visant à améliorer la scalabilité, la vitesse des transactions ou l'efficacité énergétique des réseaux blockchain.

4.5 La Technologie Blockchain

La blockchain, ou chaîne de blocs, est la technologie clé derrière la majorité des cryptomonnaies. Chaque transaction est enregistrée sous forme de *bloc* dans un registre public et distribué à l'ensemble des participants du réseau. Une fois qu'un bloc est validé par consensus (souvent à travers un mécanisme appelé *Proof of Work* ou *Proof of Stake*), il est ajouté à la chaîne de blocs, formant ainsi une historique immuable et transparente. La blockchain permet ainsi une traçabilité totale des transactions tout en garantissant leur sécurité, ce qui rend très difficile la falsification ou la double dépense³⁵.

La blockchain est assimilée à une révolution équivalente à celle de l'invention d'internet. Si les crypto monnaies nous permettent d'échanger d'une façon décentralisée et parfaitement sécurisée, les nouvelles applications fondées sur la blockchain nous offrent des possibilités beaucoup plus larges.

³⁵ Andreas M. Antonopoulos, Livre, Mastering Bitcoin

Certaines de ces informations nous permettent de certifier et d'authentifier des documents sans que soit requise la présence d'un notaire, d'autres applications nous permettent d'automatiser des transactions, de créer de nouvelles formes d'organisation ou même de nous coordonner sans recourir à aucune autorité de confiance et marque le passage d'un système basé sur la confiance vers un système basé sur la preuve

4.5.1 Les types de la blockchain :

Il existe deux types de la blockchain :

Les blockchains publiques :

Les blockchains publiques sont par définition ouvertes et accessibles à tous. En particulier, tout le monde peut participer aux transactions (et ainsi espérer les voir incluses dans la blockchain sous réserve de validité), mais aussi collaborer aux opérations de consensus de la blockchain permettant de déterminer quel bloc peut être ajouté à la chaîne et à l'état courant, et cela sans besoin d'une autorisation particulière de la part d'une autorité de contrôle (éventuellement distribuée). En particulier, une blockchain publique peut être assimilée à un grand livre comptable public et infalsifiable. Enfin, de telles blockchains sont souvent « *permissionless* » : les nœuds comme les utilisateurs n'ont pas besoin d'autorisation ni d'être authentifiés³⁶.

Les blockchains privées :

L'autre grand type de blockchains est celui des blockchains privées dont l'accès et l'utilisation sont limités à un certain nombre d'acteurs qui, par ailleurs, ne se font pas nécessairement entièrement confiance. Ici, il convient de dissocier les blockchains complètement privées, dans lesquelles les droits d'écriture sont restreints et centralisés au sein d'une seule institution, des blockchains de consortium où le processus de consensus est contrôlé par un sous-ensemble de nœuds et de participants présélectionnés (selon une approche centralisée ou non) et disposant ainsi d'un rôle privilégié pour la gestion de la blockchain. Dans les deux cas, l'accès en lecture de la blockchain peut être entièrement public ou restreint, que ce soit au niveau des participants ayant été autorisés ou du nombre de requêtes effectué. Éventuellement, certains systèmes permettent de limiter l'accès aux preuves cryptographiques à seulement une partie de la blockchain. Enfin et de façon générale, une blockchain privée est dite « *permissioned* », si les nœuds du réseau, tout comme les utilisateurs, sont authentifiés et autorisés selon des critères prédéfinis.

4.5.2 Paiement en crypto monnaie sur la blockchain :

Une blockchain est une base de données qui comporte tout l'historique des échanges réalisés entre des utilisateurs depuis sa création. On compare souvent la blockchain à un grand livre comptable qui reste anonyme et infalsifiable.

³⁶ BOUAROUR Thileli et CHAUCHE Melissa ; Block Chain et crypto-monnaie : Emergences, enjeux et perspectives ; 13/02/2022

On parle souvent de blockchain avec les crypto-monnaies telles que le Bitcoin, l'Ethereum ou encore le Ripple. La blockchain permet donc d'échanger des monnaies virtuelles en toute sécurité et toutes les informations disposent d'une parfaite traçabilité.

En effet, la monnaie numérique est gérée par une chaîne de blocs ou blockchain qui répertorie l'ensemble des transactions effectuées en cryptomonnaie depuis sa création. Toute transaction est consultable par tous et l'envoi de cryptomonnaie n'est pas si simple. En effet, cet échange fait jouer un processus complexe comprenant une large série d'étape permettant de transférer la cryptomonnaie d'un portefeuille à un autre.

Comment se passe une transaction en crypto monnaie :

Prenant l'exemple le plus pertinent Bitcoin, Pour envoyer une certaine somme de Bitcoin, on doit publier notre intention de transférer une certaine somme. Les nœuds de vérification vont ensuite venir scanner l'entièreté du réseau afin de s'assurer qu'on possède bien la somme et qu'on ne l'a pas déjà transféré à quelqu'un d'autre.

Une fois que ces informations ont été confirmées, la transaction sera incluse dans un « bloc ». Ce bloc se rattache au bloc précédent, d'où le terme blockchain, qui signifie, chaîne de blocs. Les transactions ne peuvent pas être modifiées a posteriori parce que cela signifierait qu'il faudrait reproduire chaque bloc qui est venu s'y rattacher ensuite. Chaque transaction est vérifiée et incluse dans un bloc, ce qui sécurise les informations des échanges.

4.5.3 Exemple :

Par exemple, prenons un commerce nommé A, acceptant la cryptomonnaie et un particulier B souhaitant payer A en bitcoin.

Avant tout, il faudra que A et B détiennent bien tous les deux un portefeuille bitcoin, un fichier électronique contenant plusieurs adresses bitcoin. Celles-ci pourraient être assimilées à un sous compte bancaire : chaque adresse détient une somme de bitcoin associée. Néanmoins le concept de l'adresse bitcoin diverge du sous compte bancaire classique de part :

- Un portefeuille peut avoir (et cela est même encouragé) de nombreuses adresses ;
- Il est préférable de créer une nouvelle adresse pour chaque nouvelle transaction, cela permet de conserver un certain anonymat ;
- Cette adresse est une série de 34 lettres et chiffres.

Pour démarrer la transaction, A va créer une nouvelle adresse pour réaliser la transaction avec le particulier B. L'adresse va générer l'apparition d'une clé publique et d'une clé privée.

Cette paire de clé est intrinsèquement liées. La clé publique est, comme son nom l'indique, publique et correspond à l'adresse bitcoin. Tout un chacun peut la connaître sans vous faire courir de risque. Toute clé publique a pour corolaire une « clé privée » qui lui correspond. Il s'agit là de 64 chiffres et lettres. Celle-ci est donc privée, et il est très important que de la garder confidentielle pour protéger ses bitcoins. Les deux clés sont certes associées, mais cela

ne signifie pas que qui que ce soit puisse deviner une clé privée d'après une clé publique, bien au contraire.

Ce système de double clé, privée et publique, permet de protéger son portefeuille et ses bitcoins.

La clé privée permet de signer chaque transaction et fait office de preuve d'origine de transaction. Une fois la transaction, aussi appelée message signée par A, l'adresse, ou clé publique est envoyée à B pour lui soumettre la demande de paiement sous forme de QR code.

Figure 05 : QR Code



Source : <https://www.bitcoinqrcodemaker.com>

Le « B » va communiquer la clé publique envoyée par A ainsi que le montant de la transaction à son client bitcoin (ou logiciel de portefeuille). B va choisir ou créer dans son portefeuille, l'adresse depuis laquelle il souhaite envoyer à A la cryptomonnaie nécessaire à sa transaction. Le client bitcoin va alors signer sa demande de transaction avec la clé privée de l'adresse de B choisie pour la transaction de bitcoin.

Tout le monde peut alors vérifier que la demande de transaction provient bien du bon propriétaire de compte grâce à la clé publique de la transaction.

Le contrôle de la transaction se fait grâce aux mineurs via le cloud mining. En réalité, tout le réseau bitcoin fonctionne grâce aux mineurs. Vous l'aurez bien compris, il ne s'agit pas de creuser la terre pour trouver des bitcoins. Au contraire, ce sont des individus, mais le plus souvent des groupes d'individus, qui mettent à disposition du réseau la puissance de calcul de leur ordinateur. N'importe qui peut devenir mineur de bitcoin.

Conclusion :

Ce chapitre a permis d'explorer de manière approfondie l'univers des Fintech, en commençant par une définition claire et un retour sur leur historique, mettant en lumière l'émergence et l'évolution rapide de ce secteur. L'analyse de l'écosystème des Fintech, ainsi que

des différentes catégories qui le composent, a révélé la diversité et la complexité des acteurs impliqués, des plateformes de paiement aux néobanques, en passant par les technologies de gestion de patrimoine.

En se concentrant sur les services proposés, nous avons démontré comment les Fintech révolutionnent les services financiers traditionnels en apportant des solutions innovantes qui répondent aux besoins de plus en plus diversifiés des consommateurs, tout en favorisant l'inclusion financière. Enfin, l'étude des technologies sous-jacentes, telles que la blockchain et les cryptomonnaies, a permis de souligner l'impact majeur de ces innovations, non seulement sur les transactions financières, mais aussi sur la manière dont les secteurs économiques envisagent la gestion des données et la sécurité des échanges.

Ainsi, ce chapitre a mis en lumière la place centrale des Fintech dans la transformation numérique du secteur financier, et leur potentiel à redéfinir les frontières entre acteurs traditionnels et nouveaux entrants. Toutefois, face à l'accélération des technologies et à l'évolution rapide du cadre réglementaire, il est crucial de continuer à observer l'adaptabilité et l'innovation constante de ce secteur, afin d'appréhender au mieux les opportunités et les défis qu'il présente pour l'avenir.

Chapitre 2 : Démarche de l'inclusion financières en Algérie

Introduction au deuxième chapitre

L'essor des technologies financières, communément désignées sous le terme « Fintech », constitue aujourd'hui l'un des phénomènes les plus marquants de la transformation numérique des systèmes économiques mondiaux. À la croisée de la finance et des technologies de l'information, la Fintech bouleverse les paradigmes traditionnels du secteur bancaire et financier, en introduisant de nouveaux modèles d'intermédiation, des services dématérialisés et une approche centrée sur l'utilisateur.

Si ces dynamiques ont d'abord pris forme dans les pays développés, leur propagation dans les économies émergentes et en développement révèle un potentiel considérable, notamment en matière « d'inclusion financière ». En Algérie, la question de l'inclusion financière se pose avec acuité. Une grande partie de la population notamment dans les zones rurales ou parmi les jeunes et les femmes demeure exclue du système financier formel.³⁷

Cette exclusion résulte de multiples facteurs : faible densité du réseau bancaire, manque de confiance dans les institutions financières, informalité de l'économie, et faible niveau de digitalisation des services. Dans ce contexte, la Fintech apparaît comme un « vecteur d'innovation stratégique » susceptible de transformer les contraintes structurelles en opportunités, en proposant des services accessibles, flexibles, souvent à moindre coût, et surtout adaptés aux spécificités locales

Ce chapitre vise à explorer de manière approfondie les « premiers pas de l'écosystème Fintech en Algérie », en identifiant les principaux acteurs, les solutions développées, ainsi que les initiatives publiques et privées en cours. Il s'agit de comprendre comment ces premières expériences contribuent à faire évoluer l'offre de services financiers dans le pays, et dans quelle mesure elles participent à « réduire les inégalités d'accès aux services financiers ». En analysant les mécanismes, les réussites mais aussi les obstacles rencontrés.³⁸

Notamment en matière de cadre réglementaire, d'adoption technologique ou de financement ; ce chapitre mettra en lumière les conditions nécessaires pour que la Fintech devienne un véritable « levier d'inclusion et de développement économique » en Algérie.

Enfin, l'étude de l'expérience algérienne sera replacée dans une perspective comparative, en s'appuyant sur les enseignements tirés d'autres pays africains ou méditerranéens où la Fintech a su accélérer l'inclusion financière, afin d'identifier les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration pour un écosystème encore en construction.

³⁷ La Banque mondiale "La base de données mondiale Findex 2021 : inclusion financière, paiements numériques et résilience à l'ère du COVID-19"(2022).

³⁸ Banque d'Algérie ; Rapports annuels et bulletins d'information sur la modernisation du secteur bancaire(2020).

Section 1 : Évolution de la Monétique en Algérie

Dans cette section consacrée à l'évolution de la monétique en Algérie, nous allons développer un certain nombre d'éléments, à savoir et dans un premier lieu, le contexte historique de la monétique en Algérie, à travers lequel nous allons évoquer l'émergence et les développements de la monétique. Nous allons également voir les acteurs de la monétique ainsi que le rôle de chacun. Nous allons nous intéresser par la suite à l'évolution de nombre de cartes CIB et Edahabia, à l'évolution de nombre de transactions et aussi les montants pour des périodes d'études récentes. Nous finissons cette section par les défis de la monétique en Algérie.

1. Contexte historique de la monétique en Algérie

La monétique en Algérie s'inscrit dans un contexte historique marqué par l'évolution du secteur bancaire et l'essor des technologies de paiement. Avant les années 1990, le système bancaire algérien était principalement étatique et fonctionnait avec des méthodes traditionnelles basées sur l'argent liquide et les chèques³⁹. Avec les réformes économiques amorcées dans les années 1990 et l'ouverture progressive du marché financier, la modernisation du système de paiement devient une priorité. En 2005, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) est créée pour gérer et développer les transactions électroniques⁴³. Cette initiative vise à promouvoir l'utilisation de la carte bancaire et à réduire la dépendance au cash, qui reste encore très ancrée dans les habitudes des consommateurs. Malgré ces avancées, l'adoption de la monétique reste lente en raison de la faible bancarisation et du manque d'infrastructures adaptées⁴⁰. À partir des années 2010, des efforts sont déployés pour accélérer la digitalisation des paiements, notamment avec le lancement du e-paiement en 2016⁴⁵. Toutefois, des défis persistent, comme la confiance des usagers et la sécurisation des transactions. Aujourd'hui, les autorités poursuivent leurs efforts pour renforcer la monétique en Algérie à travers des réformes et des incitations à l'usage des moyens de paiement électroniques.

1.1/ Les débuts de la monétique en Algérie

Les débuts de la monétique en Algérie remontent aux années 1990, avec les premières réformes du secteur bancaire visant à moderniser les systèmes de paiement⁴¹. La création de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) en 2005 marque une étape clé dans la mise en place des infrastructures nécessaires à l'essor des

³⁹ Banque d'Algérie. (2021). *Rapport annuel sur le système monétaire et financier en Algérie*.⁴³ SATIM. (2020). *Historique et évolution des paiements électroniques en Algérie*.

⁴⁰ Banque d'Algérie. (2021). *Rapport annuel sur le système monétaire et financier en Algérie*.⁴⁵ Boudjemaa, S. (2019). *La digitalisation bancaire en Algérie : enjeux et perspectives*. Revue des Sciences Économiques et de Gestion.

⁴¹ Banque d'Algérie. (2021). *Rapport annuel sur le système monétaire et financier en Algérie*, p. 45

paiements électroniques⁴². À cette époque, l'utilisation des cartes bancaires restait marginale, en raison du faible taux de bancarisation et du manque de terminaux de paiement électronique⁴³. Ce n'est qu'en 2014 que les banques publiques commencent à distribuer massivement des cartes interbancaires, facilitant l'adoption progressive du paiement électronique⁴⁴. En 2016, le lancement officiel du e-paiement constitue une avancée majeure, permettant aux commerçants et aux citoyens de régler leurs transactions en ligne. Cependant, malgré ces progrès, la culture du paiement électronique reste limitée en raison des réticences des consommateurs et des commerçants. L'État poursuit alors ses efforts pour renforcer l'infrastructure monétaire et sensibiliser la population à l'utilisation des moyens de paiement modernes.

1.1.2/ Création de La SATIM

L'année 1995 a marqué la création de l'unique opérateur monétaire en Algérie, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de La monétique, SATIM qui est une filiale de 07 Banques Algériennes BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA et de l'institution des assurances CNMA. Actuellement La SATIM réunit 19 adhérents dans son réseau monétaire interbancaire, se composant de 18 banques dont 06 banques publiques et 12 banques privées ainsi l'Algérie Poste⁴⁵. La SATIM a pour missions : Œuvrer au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique. Mise en place et gestion de la plateforme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétaire en Algérie.

Dont les missions principales de la SATIM sont :

- Développer et promouvoir les moyens de paiement électronique.
- Assurer l'interopérabilité entre les acteurs du réseau monétaire. □ Participer à l'élaboration des règles interbancaires régissant la monétique.
- Accompagner les banques dans le développement de leurs produits monétaires.
- Personnaliser les chèques et cartes bancaires.
- Gérer l'ensemble du système monétaire, en intégrant les technologies, l'automatisation, et l'optimisation des flux financiers.

1.1.3/ Centre Monétaire Interbancaire (CMI)

Le Centre Monétaire Interbancaire (CMI) a été créé par la communauté bancaire pour moderniser les moyens de paiement. Il agit par délégation du GIE Monétaire et assure plusieurs fonctions essentielles : autorisation et routage des flux monétaires, acquisition des transactions de paiement et hébergement des bases de données des porteurs et commerçants. Le CMI est aussi chargé de la personnalisation des cartes CIB. En tant qu'acteur clé de l'interbancaire et

⁴² SATIM. (2020). Historique et évolution des paiements électroniques en Algérie (p. 32, 40).

⁴³ Ibid, Banque d'Algérie. 2021, P 50

⁴⁴ Ibid Boudjemaa, S. (2019). P 58

⁴⁵ <https://satim.dz/index.php/fr/actualites/interoperabilite#>

de l'interopérabilité, il garantit la disponibilité, la fiabilité et le bon fonctionnement du système monétique interbancaire, ainsi que des équipements qui y sont raccordés⁴⁶.

1.1.4/ Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)

Le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) exerce la fonction d'opérateur du système d'échange et de compensation de paiement de masse. Il assume quatre fonctions essentielles : la gestion des échanges, de la télé-compensation, des mouvements nets de règlement et l'archivage des données. Il assure en outre le rôle de certificateur agréé.

La plate-forme centrale de télé-compensation, gérée par le CPI, et dont il a la responsabilité, est conçue pour contrôler et assurer un échange interbancaire sécurisé et automatisé des paiements de masse et leur compensation suivant les règles de neutralité et de transparence⁴⁷.

Grâce à son rôle stratégique, le CPI contribue activement à la modernisation du système bancaire en optimisant les processus de compensation et en facilitant les transactions entre les différentes banques et institutions financières⁴⁸.

1.1.5/ Système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS)

Le système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS), est un système de paiement interbancaire automatisé où s'effectuent des paiements uniquement par ordres de virement un par un et en temps réel, c'est-à-dire, sans compensation. Il a été réalisé selon les standards internationaux, notamment en matière de fiabilité et sécurité des échanges. Ce système est appelé aussi Algeria Real Time Settlement (ARTS), il est entré en vigueur le 13 Octobre 2005 conformément aux dispositions du règlement N°05-04 et mis en production le 8 Février 2006. En tant que système de règlement brut, il règle les paiements individuellement, c'est-à dire, opération par opération, sans solder les débits avec les crédits.

Les principaux participants sont : La Banque d'Algérie, Les banques, Le Trésor public, Algérie-Poste, Algérie Clearing, Centre de pré compensation interbancaire CPI.

1.1.6/ Introduction des cartes Visa et Mastercard

En 2010 la SATIM lance dans un projet prometteur en introduisant les cartes internationales Visa et Mastercard. La BDL, la BEA et le CPA sont les premières banques algériennes à adhérer à Visa⁴⁹.

1.2/ L'essor des distributeurs automatiques de billets (DAB)

L'essor des distributeurs automatiques de billets (DAB) en Algérie s'est accéléré à partir des années 2000 avec la modernisation du secteur bancaire et la volonté de réduire la

⁴⁶ <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

⁴⁷ Idem

⁴⁸ <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

⁴⁹ <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

dépendance au cash⁵⁰ (1, p. 23). Initialement, les banques publiques étaient les premières à installer des DAB, mais leur nombre restait limité en raison du coût élevé des équipements et du manque d'infrastructure adaptée⁵² (2, p. 41). La création de la SATIM en 2005 a permis une meilleure coordination du réseau de distributeurs et l'interopérabilité entre les différentes banques⁵³ (3, p. 30). À partir de 2010, des efforts ont été déployés pour élargir la couverture des DAB, notamment dans les zones urbaines et périurbaines⁵⁴ (1, p. 26). Toutefois, le manque de maintenance et les pannes fréquentes ont freiné leur adoption massive. Avec l'essor des paiements électroniques, l'utilisation des DAB évolue aujourd'hui vers une offre plus diversifiée incluant le paiement de factures et les virements.

1.3/ Terminaux de paiement électronique

L'introduction des terminaux de paiement électronique (TPE) en Algérie remonte aux années 2000, dans le cadre des efforts de modernisation du système bancaire et de réduction de l'usage du cash⁵⁵. Toutefois, leur adoption est restée limitée en raison du faible taux de bancarisation et du manque de sensibilisation des commerçants. En 2016, une étape clé est franchie avec le lancement officiel du e-paiement, rendant obligatoire l'équipement des grands commerçants en TPE⁵⁶. Malgré ces initiatives, l'implantation des TPE reste lente, notamment en raison des réticences des commerçants face aux frais d'installation et aux commissions bancaires. Le gouvernement et les institutions financières ont alors multiplié les incitations, comme la réduction des coûts et l'élargissement des services associés aux TPE⁵⁷. En parallèle, des campagnes de sensibilisation sont menées pour encourager leur usage auprès des consommateurs et commerçants.

1.4/ Développement des infrastructures de paiement électronique

Le développement des infrastructures de paiement électronique en Algérie a connu une accélération depuis les années 2010, sous l'impulsion des réformes bancaires et de la modernisation du secteur financier⁵⁸. La mise en place d'un réseau interbancaire unifié, piloté par la SATIM, a permis une meilleure interopérabilité entre les banques et une généralisation

⁵⁰ Khelifa, A. (2021). *L'évolution du réseau bancaire en Algérie*. Éditions Universitaires d'Algérie, p. 51.

⁵² Banque d'Algérie. (2019). *Rapport sur les infrastructures monétiques et bancaires*, p. 45.

⁵³ SATIM. (2020). *Développement et modernisation des DAB en Algérie*, p. 30.

⁵⁴ Ibid, Khelifa, A. (2021). p. 23.

⁵⁵ Benali, M. (2020). *Les défis de la digitalisation bancaire en Algérie*. Éditions Financières Algériennes, p 18.

⁵⁶ Centre d'Études Bancaires. (2019). *L'adoption des technologies de paiement en Algérie*, p 25.

⁵⁷ Ibid, Banque d'Algérie. (2021)

⁵⁸ Ibid, Banque d'Algérie. (2021), p. 33.

⁶³ Ibid, SATIM. 2020, p 28

progressive des services de paiement électronique⁶³. L'extension des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des terminaux de paiement électronique (TPE) a été accompagnée par des mesures incitatives pour favoriser leur adoption par les commerçants et les consommateurs⁵⁹. Par ailleurs, le lancement du e-paiement en 2016 a marqué une étape décisive, en ouvrant la voie aux paiements en ligne et en facilitant les transactions numériques⁶⁰.

1.5/ Lancement du paiement en ligne en Algérie

Le lancement du paiement en ligne en Algérie a marqué une avancée significative dans la modernisation des transactions financières du pays⁶¹. Depuis octobre 2016, le paiement sur Internet par carte interbancaire (CIB) est officiellement opérationnel, ciblant initialement les grands facturiers tels que les sociétés de distribution d'eau, d'énergie, de téléphonie, ainsi que les compagnies d'assurances et de transport aérien⁶⁷.

En juillet 2019, Air Algérie a introduit le paiement en ligne par carte CIB et la carte Edahabia d'Algérie Poste, facilitant ainsi l'achat de billets via Internet⁶². Cette initiative a été suivie par le lancement de l'application M-Pay, qui permet aux consommateurs de régler leurs achats en magasin en scannant un code QR généré par le commerçant⁶⁹.

Les efforts pour promouvoir le paiement électronique se sont intensifiés avec le lancement du système DZ Mob Pay, visant à simplifier les paiements mobiles et à renforcer l'inclusion financière en Algérie⁷⁰. Parallèlement, la croissance du commerce électronique est notable, avec des ventes en ligne atteignant plus d'un milliard d'euros en 2023, selon Statista⁶³.

Malgré ces avancées, des défis subsistent, notamment la nécessité d'une adoption plus large des terminaux de paiement électronique (TPE) par les commerçants et une sensibilisation accrue des consommateurs aux avantages du paiement en ligne. En 2023, seulement **3 %** des commerces étaient équipés de TPE, soit environ **53 191** appareils dans tout le pays [7]. Bien que des progrès notables aient été réalisés dans le domaine du paiement en ligne en Algérie, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les obstacles restants et encourager une adoption plus large de ces technologies.

⁵⁹ Ibid, Khelifa, A. 2021, p 45

⁶⁰ Ibid, Centre d'Études Bancaires. (2019), p.50

⁶¹ GIE Monétique. *Activité Paiement sur Internet*. Disponible sur : <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/activite-paiement-sur-internet> ⁶⁷ Ibid.

⁶² <https://www.algerie-eco.com/2019/07/02/air-algerie-lance-le-paiement-en-ligne-par-carte-cib>

⁶⁹M-Pay Algérie. *Solution de paiement mobile*. Disponible sur <https://www.mpay.dz/> ⁷⁰ APS.

Lancement du système DZ Mob Pay en janvier 2025. Disponible sur :

<https://www.aps.dz/economie/180863-paiement-mobile-lancement-en-janvier-du-systeme-de-paiement-dz-mobpay>

⁶³ Statista. Prévisions du commerce électronique en Algérie. Disponible sur :

<https://fr.statista.com/previsions/1475641/ecommerce-algerie>

1.6/ Projet de création du Dinar numérique

Le projet de création du dinar numérique en Algérie s'inscrit dans une évolution progressive de la digitalisation des services financiers et de la modernisation du système monétaire national. L'idée d'une monnaie numérique de banque centrale appelé en anglais Central Bank Digital Currency (CBDC) a émergé dans les discussions économiques dès les années 2010, avec la volonté d'améliorer la traçabilité des transactions et de réduire la circulation du cash dans l'économie⁶⁴. Cependant, ce n'est qu'en 2020 que la Banque d'Algérie a officiellement évoqué la possibilité de développer une monnaie numérique, s'alignant ainsi sur la tendance mondiale des CBDC, portée par des pays comme la Chine, la Suède ou encore les Émirats arabes unis⁶⁵.

Ce projet piloté par la Banque d'Algérie, porte la numérisation des paiements en s'orientant vers l'adoption d'une forme numérique de monnaie, dont elle assurera l'émission, la gestion et le contrôle sous le nom de dinar numérique algérien⁶⁶

Les réflexions autour de ce projet se sont accélérées à la suite de la crise sanitaire de 2020-2021, qui a mis en évidence la nécessité de solutions de paiement plus modernes et sécurisées⁶⁷. En 2022, un groupe de travail au sein de la Banque d'Algérie a été mis en place pour étudier les enjeux techniques et réglementaires liés au dinar numérique⁶⁸.

2/ Les acteurs de la monétique en Algérie

La monétique en Algérie joue un rôle crucial dans la modernisation du système bancaire et la facilitation des transactions financières. Plusieurs acteurs interviennent dans ce secteur pour assurer la mise en place, la gestion et le développement des infrastructures monétiques. Ces acteurs incluent les institutions financières, les opérateurs technologiques, les organismes de régulation et les commerçants adoptant ces technologies. Nous présentons à travers cet élément ces différents acteurs ainsi que leur rôle dans l'évolution du paysage monétique en Algérie.

⁶⁴ Ibid, Banque d'Algérie. 2022, p. 12

⁶⁵ Centre d'Études Financières. (2021). *Les monnaies numériques de banque centrale et leur impact économique* (p. 25, 35).

⁶⁶ <https://www.aps.dz/economie/149280-numerisation-des-paiements-vers-l-adoption-du-dinar-numerique> (consulté le 25 mars 2025)

⁶⁷ Ibid, Khelifa, A. 2022, p. 30.

⁶⁸ Amghar, N. (2021). *Blockchain et cryptomonnaies : une perspective algérienne*. Revue des Sciences Économiques et de Gestion (p. 40).

2.1/ Les institutions financières

2.1.1/ La Banque d'Algérie

La Banque d'Algérie est l'autorité monétaire centrale qui supervise et réglemente les moyens de paiement électronique dans le pays⁶⁹. Elle joue un rôle clé dans l'élaboration des politiques monétaires et la mise en place des normes régissant la monétique. En 2020, elle a introduit de nouvelles directives visant à encourager l'adoption des paiements électroniques et à sécuriser les transactions numériques⁷⁰.

2.1.2/ Les banques commerciales

Les banques publiques et privées jouent un rôle essentiel dans la mise en place des services monétiques. Parmi les principales banques impliquées au début, on trouve la Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (B)⁷¹. Actuellement, c'est pratiquement toutes les banques privées ou publiques qui participe dans ce processus de monétique en Algérie. Ces institutions offrent des cartes bancaires, des services de paiement en ligne et facilitent l'installation de terminaux de paiement électronique (TPE) chez les commerçants.

2.2/ Les opérateurs technologiques

2.2.1/ Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique

Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique, SATIM est un acteur central dans la gestion des transactions électroniques en Algérie. Créée en 1995, cette entreprise assure l'interconnexion des banques algériennes pour permettre les paiements électroniques sécurisés⁷². SATIM est responsable du développement des infrastructures monétiques et de la sécurisation des flux de paiements.

2.2. 2/ Algérie Poste

Algérie Poste joue un rôle crucial dans la démocratisation des services monétiques à travers son produit phare, le e-dinar. Ce service permet aux clients d'Algérie Poste d'effectuer des paiements en ligne et de retirer de l'argent via des distributeurs automatiques de billets (DAB)⁷³.

⁶⁹ Banque d'Algérie (2021). Rapport annuel sur la monétique.

⁷⁰ Ministère des Finances (2020). Stratégie nationale de digitalisation des paiements.

⁷¹ SATIM (2019). Évolution des paiements électroniques en Algérie.

⁷² GIE Monétique (2022). Interconnexion des systèmes de paiement.

⁷³ Algérie Poste (2021). Le e-dinar et les services monétiques.

2.3/ Les organismes de régulation et d'accompagnement

2.3.1/ GIE Monétique

Le Groupement d'Intérêt Économique (GIE Monétique) a été créé pour coordonner les efforts des banques et des entreprises impliquées dans le secteur monétique. Il vise à normaliser les pratiques et à garantir l'interopérabilité entre les différents systèmes de paiement⁷⁴.

2.3.2/Le ministère des Finances

Le ministère des Finances, en collaboration avec la Banque d'Algérie, élabore les politiques publiques pour renforcer l'adoption des paiements électroniques et réduire la dépendance au cash⁷⁵.

2.4/ Les commerçants et les utilisateurs

2.4.1/ Les entreprises adoptant les paiements électroniques

L'adoption des TPE et des paiements en ligne par les commerçants est en croissance en Algérie, bien que des défis subsistent en termes d'acceptation et d'utilisation par le grand public⁷⁶.

2.4.2/ Les consommateurs

L'adoption des paiements électroniques par les consommateurs reste un enjeu majeur, influencé par des facteurs tels que la confiance, la sécurité et l'éducation financière⁷⁷. Selon les dispositions de la loi de finances 2024, les commerçants étaient tenus de se doter de Terminaux de paiement électronique (TPE) avant le 31 décembre 2024, afin de permettre aux consommateurs d'effectuer leurs achats par des moyens numériques⁷⁸.

Section 02 : Évolution de la monétique en chiffre

Nous présentons à travers cet élément l'évolution de la monétique en Algérie en évoquant l'évolution de nombre de cartes CIB et Edahabia, les montants de transaction ainsi que les transactions par secteur.

⁷⁴ Centre d'Études Bancaires (2020). Les banques et la transformation numérique.

⁷⁵ Ibid, Amghar, N. (2021).

⁷⁶ Ibid, Khelifa, A. (2022).

⁷⁷ Banque Mondiale (2021). Inclusion financière et paiements numériques.

⁷⁸ <https://lalgerieaujourd'hui.dz/les-commerçants-sommes-de-sen-equipe>

2.1/ nombre de cartes interbancaires en circulation

Le nombre de cartes interbancaires en circulation jusqu'au mois de janvier 2025 a atteint 20 026 856. Certes, il y a une évolution très remarquable pour ces trois dernières années comme le montre le tableau ci-après que ça soit pour les cartes CIB (cartes pour particuliers/ cartes d'affaires) ou cartes Edahabia. Pour le total, il est passé de 16 509 507 en 2023 pour atteindre 20 026 856 en 2025. On remarque également qu'une grande partie de cette augmentation est atteinte grâce aux cartes Edahabia dont le nombre en 2023 était de 12 487 304, pour atteindre 15 756 333 cartes en 2025. En termes de pourcentage, les cartes Edahabia représentent en 2025 environ 78,68 % du total des cartes contre 21,32 % pour les cartes CIB.

Tableau n°1: évolution de cartes interbancaires en circulation (2023/ 2025)

Année	CIB		EDAHABIA
	Nombre de cartes Particulier	Nombre de cartes Affaire	Nombre de cartes Edahabia
2023	3 834 219	187 984	12 487 304
2024	4 021 237	217 784	15 605 882
Année 2025	Nombre de cartes Particulier	Nombre de cartes Affaire	Nombre de cartes Edahabia
Janvier	4 050 067	220 456	15 756 333

Source : <https://giemonetique.dz/cartes/>

2.2.1 / Évolution des transactions en nombre et en montants

Concernant le nombre de transactions effectuées, il s'est multiplié par 2084 entre 2016 et 2025 en passant de 7366 à 15 351 354. Le virage de cette augmentation remonte à 2020 ce qui peut être expliqué par la pandémie du covid 19 et suite aux confinements répétés, les utilisateurs ont eu recours aux transactions à distance.

Tableau n°02 : transaction en nombre et en montant (2016/ 2023)

Année	Nombre de transactions	Montant en DZD
2016	7366	15 009 842
2017	107 844	267 993 423
2018	176 982	332 592 583
2019	202 480	503 870 361
2020	4 593 960	5 423 727 074
2021	7 821 346	11 176 475 535
2022	9 048 125	18 151 104 423
2023	15 351 354	32 196 672 024

Source : <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

Pour les montants des transactions, le tableau ci-dessus montre également de fortes augmentations d'une année à une autre. Les sommes ont passées de 15 009 842 DZD en 2016 à 32 196 672 024 en 2023 toujours avec une augmentation très importante en 2020 avec une somme dépassant la barre d'un milliard pour la première fois et atteindre 5 423 727 074 DZD.

2.2.2/ paiement sur internet par secteur

Depuis le mois d'octobre 2016, le paiement sur Internet par carte CIB est officiellement opérationnel en Algérie. Dans une première phase, le service a été ouvert pour les grands facturiers : les sociétés de distribution d'eau, d'énergie (gaz et électricité), de téléphonie fixe et mobile, les compagnies d'assurances et de transport aérien et quelques administrations.

Aujourd'hui, 582 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur internet par carte interbancaire⁷⁹.

Ci-dessous la répartition par secteur d'activité des transactions de paiement sur internet :

Faisant suite à l'adhésion d'Algérie Poste au GIE Monétique et la réalisation de l'interopérabilité CIB/EDAHABIA, entrée en production depuis le 05 janvier 2020, les statistiques publiées engloberont dorénavant l'activité monétique réalisée par la carte CIB et la carte EDAHABIA

Tableau n⁰ : 03 : paiement sur Internet par carte CIB et Edahabia (2016/2024)

⁷⁹ <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

Année	Télécom	Transport	Assurance	Facturier	Service Administratif	Préstateur de Service	Vente de biens	Sport et Loisirs
2016	6 536	388	51	391	0	0	0	0
2017	87 286	5 677	2 467	12 414	0	0	0	0
2018	138 495	871	6 439	29 722	1 455	0	0	0
2019	141 552	6 292	8 342	38 806	2 432	5 056	0	0
2020 (*)	4 210 284	11 350	4 845	85 676	68 395	213 175	235	0
2021	6 993 135	72 164	8 372	120 841	155 640	457 726	13 468	0
2022	7 490 626	195 490	23 571	302 273	153 957	705 114	24 169	152 925
2023	8 400 869	371 317	36 996	640 485	4 086 659	1 055 672	51 154	708 212
2024	9 838 682	758 764	61 739	1 447 168	5 248 922	1 386 790	106 219	746 198

Source : <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

A travers le tableau ci-dessus, on remarque une augmentation annuelle des nombres de paiement sur internet ainsi que le nom de secteurs concernés par ces paiements.

Section 02 : défis et les obstacles à l'adoption de la monétique en Algérie

Cette section examinera les principaux obstacles auxquels est confrontée la monétique en Algérie, ce qui est sûr, la monétique est encore en chantier qui ne s'achève qu'après la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat d'un côté et d'un environnement économique et social favorable de l'autre. Les défis sont de ce fait multiples.

2.1. Faible bancarisation et culture du cash

L'Algérie connaît un faible taux de bancarisation, ce qui constitue un frein majeur à l'adoption des paiements électroniques⁸⁰. De nombreux citoyens préfèrent encore les transactions en espèces, par habitude ou par manque de confiance envers les banques⁸¹. Cette réticence est renforcée par le manque d'éducation financière et le faible développement des services bancaires notamment dans les zones rurales. En outre, les procédures administratives

⁸⁰ Aït-Ouyahia, M. (2021). Monétique et digitalisation bancaire en Algérie. Éditions FinTech Algérie ; p. 15.

⁸¹ Banque Mondiale. (2020). L'inclusion financière en Algérie : défis et perspectives, p. 22.

complexes découragent de nombreux Algériens à ouvrir un compte bancaire⁸². Face à cette situation, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour promouvoir l'inclusion financière, notamment à travers la simplification des démarches d'ouverture de compte et le développement de la banque mobile⁸³. Cependant, ces efforts restent insuffisants face à la forte prévalence du cash et à la méfiance généralisée envers le secteur bancaire⁸⁴.

2.2/ Insuffisance des infrastructures et des équipements

Jusqu'à 2020, le développement des infrastructures monétiques en Algérie reste limité, freinant l'adoption des paiements électroniques⁸⁵. Le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) et de terminaux de paiement électronique (TPE) est encore largement insuffisant, notamment en dehors des grandes villes⁸⁶. Pour les commerçants, l'acquisition d'un TPE représente un coût supplémentaire, et beaucoup hésitent à s'équiper en raison des frais d'installation et des commissions bancaires⁸⁷. En 2023, seulement 3 % des commerces étaient équipés de TPE, soit environ 53 191 appareils dans tout le pays⁸⁸.

Certaines initiatives ont été mises en place pour moderniser ces infrastructures, comme l'extension du réseau de DAB et la mise en place de solutions de paiement mobile, mais leur impact reste encore limité⁸⁹.

2.3/ Sécurité et confiance des utilisateurs

La sécurité des transactions électroniques est essentielle pour encourager l'adoption de la monétique en Algérie. De nombreux consommateurs restent préoccupés par les risques de fraude et de cyberattaques, ce qui limite leur confiance dans les paiements en ligne et par carte bancaire⁹⁰. Des incidents notables, tels que la cyberattaque massive contre Algérie Telecom en 2017, ont renforcé la méfiance des utilisateurs de la monétique en Algérie et souligne la nécessité de mesures de protection plus efficaces⁹¹. Pour répondre à ces préoccupations, les

⁸² Belhadj, Y. (2021). La modernisation des paiements électroniques en Algérie. Centre d'Études Bancaires, p. 40.

⁸³ Ibid, SATIM. 2020, p 50

⁸⁴ Ibid Banque d'Algérie. 2021, p 65

⁸⁵ Ibid, Banque Mondiale. (2020), p30

⁸⁶ Amghar, N. (2019). La transformation numérique du secteur bancaire algérien. Revue des Sciences Économiques et de Gestion, p. 35.

⁸⁷ Ibid, Belhadj, Y. (2021), 55

⁸⁸ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/03/14/en-algerie-on-filme-encore-des-officiels-qui-decouvrent-lacarte-bancaire_6580953_3212.html

⁸⁹ Ibid, SATIM. (2020), p 60

⁹⁰ Guiddini. E-paiement en Algérie : où en est-on vraiment ? Disponible sur : <https://guiddini.com/e-paiementen-algerie-ou-en-est-on-vraiment>

⁹¹ Agence Ecofin. Algérie Télécom frappée par une cyberattaque massive. Disponible sur :

<https://www.agenceecofin.com/operateur/2011-52226-algerie-telecom-frappe-par-une-cyberattaque-massive>¹⁰⁰

Africa BI. Paiements électroniques et inclusion financière : défis et perspectives en Algérie. Disponible sur :

institutions financières algériennes ont adopté des technologies de chiffrement avancées et des systèmes d'authentification renforcés¹⁰⁰.

Par ailleurs, la loi monétaire et bancaire n° 23-09 du 21 juin 2023 vise à soutenir l'essor des technologies financières en promouvant l'innovation des fintechs et en accélérant l'adoption des paiements électroniques⁹². Toutefois, la sensibilisation du public à ces dispositifs de sécurité reste insuffisante. Beaucoup d'utilisateurs hésitent encore à utiliser les paiements électroniques par crainte du vol de données⁹³.

Une meilleure communication sur la fiabilité des transactions et la mise en place d'un cadre réglementaire plus strict pourraient renforcer la confiance des consommateurs et favoriser une adoption plus large de la monétique en Algérie⁹⁴.

Section 3 : La fintech en Algérie : premières expériences et rôle dans l'inclusion financières

3.1 Création d'un modèle de fintech : un défi pour l'Algérie

L'Algérie est confrontée à un défi de grande envergure celui de créer son propre modèle de technologie financière (fintech). Selon le ministre de la Numérisation et des Statistiques, il est essentiel pour le pays de mettre en place un système de fintech qui se base sur les expériences et compétences locales⁹⁵.

3.1.1 le défi d'un modèle fintech :

A l'ouverture des travaux du Sommet de la fintech et de l'e-commerce samedi 18 février 2023 au CIC d'Alger, Le ministre a mis l'accent sur l'importance de transitionner d'un modèle bancaire classique vers la fintech, en tirant parti du fort taux de pénétration d'Internet en Algérie, notamment parmi une jeunesse de plus en plus connectée. Il a également mis en lumière le rôle crucial de l'écosystème national de la finance et du numérique, en soulignant la contribution croissante d'entreprises comme Algérie Poste et Algérie Télécom, qui offrent des services de plus en plus digitalisés

Le ministre a également abordé l'importance de la loi sur la monnaie et le crédit dans l'élaboration d'un modèle algérien de fintech. Cette législation pourrait ouvrir de nouvelles opportunités aux acteurs de ce secteur en pleine expansion, notamment à travers la mise en place de banques numériques et l'introduction d'une monnaie digitale. Il a, par ailleurs, suggéré de lancer une expérience pilote dans un espace de commerce et de services entièrement dématérialisé, sans recours à la monnaie fiduciaire, afin d'identifier les enjeux liés à cette transition numérique au service de la fintech en Algérie. Pour sa part, le ministre de l'Économie,

<https://www.africa-bi.com/fr/article/analyses/paiements-electroniques-et-inclusion-financiere-defis-etperspectives-en-algerie>

⁹² Loi monétaire et bancaire n° 23-09 du 21 juin 2023.

⁹³ Ibid, Guiddini.

⁹⁴ Ibid, Africa BI.

⁹⁵ <https://nticweb.com/web/10394-creation-d-un-modele-de-fintech-un-defi-pour-l-algerie.html> consulté le 13/04/2025

de la Connaissance et des Startups, Yacine El Mehdi Oualid, a souligné les bénéfices que pourrait apporter la future loi sur la monnaie et le crédit dans l'accompagnement de la digitalisation du système financier national.

3.1.2 le défi de l'inclusion financière

Lors du premier Sommet de la fintech et de l'e-commerce en Algérie, qui se tient les 18 et 19 février 2023 au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal, les participants ont souligné le rôle clé de la technologie financière dans le renforcement de l'inclusion financière dans le pays. Les experts présents ont affirmé que la fintech joue un rôle « incontestable » dans la bancarisation des fonds circulant en dehors du système formel, notamment grâce à l'adoption par les banques des solutions numériques proposées par les startups du secteur.

Ils ont également insisté sur la nécessité pour les établissements bancaires d'investir dans ces technologies, en participant notamment au capital des startups, et de renforcer leur collaboration avec elles. Selon eux, l'inclusion financière passera inévitablement par le dynamisme de ces jeunes entreprises innovantes.

Par ailleurs, les intervenants ont souligné l'importance de sensibiliser les citoyens aux outils et pratiques liés à la fintech, tout en les informant sur les risques associés. La digitalisation de la finance, selon eux, constitue un levier important pour lutter contre les pratiques issues de l'économie parallèle, réduire l'exclusion financière, et favoriser une inclusion élargie, y compris sur le plan géographique, en impliquant l'ensemble des citoyens à travers tout le territoire national.

3.2 les premières expériences fintech en Algérie

3.2.1 Sylabs et Natixis veulent « dynamiser » la Fintech en Algérie :

La base entrepreneurial et technologique Sylabs et Natixis Algérie, filiale de banque Natixis ont signé à Alger une convention de partenariat, de coopération, d'échange et de partage de savoir-faire.

L'accord porte sur la création de synergies entre les deux entités pour impulser une nouvelle dynamique autour de la « Fintech » en Algérie en préparant les jeunes diplômés et les startups aux enjeux et aux évolutions du secteur bancaire et de la finance.

Ce partenariat permettra également d'initier la réflexion sur les nouveaux modèles à mettre en place localement, des modèles qui devront s'articuler autour d'un écosystème évoluant aujourd'hui à l'ère des nouvelles technologies.

De par sa connaissance de l'écosystème algérien et sa proximité avec les entrepreneurs innovants, Sylabs entend enrichir ses services à destination de ces derniers en leur offrant notamment un espace d'échange direct et privilégié avec un représentant du monde bancaire.

De l'autre côté, cette collaboration permettra à Natixis Algérie de franchir une nouvelle étape dans son intégration à l'écosystème entrepreneurial algérien à travers des actions concrètes. Ce partenariat se matérialisera, entre autres, par l'organisation de rencontres traitant

de sujets d'actualité à l'instar de la « Fintech » pour laquelle un club sera exclusivement dédié. Les sujets liés aux financements et dispositifs d'accompagnement des startups feront également l'objet d'ateliers d'échanges. « Nous travaillerons ensemble pour créer du contenu algérien sur la Fintech, prenant en compte toutes nos contraintes locales, et à former les jeunes diplômés à cette nouvelle perspective qui s'installera indéniablement en Algérie », a déclaré Abdellah Mellak, Fondateur et Directeur de Sylabs.

L'objectif de cette initiative est de faire évoluer les startups et faciliter les interconnexions entre la banque, les porteurs de projets et les entrepreneurs de la communauté Sylabs, en leur offrant un accompagnement sur les techniques financières ainsi que la mise en relation avec de potentiels investisseurs⁹⁶.

Natixis Algérie et Sylabs ambitionnent de faire évoluer leur partenariat en l'adaptant en permanence aux attentes des entreprises et contribuer ainsi au développement de l'écosystème de ces startups d'une manière continue. « Nous voulons voir ces startups réussir ! Par ce partenariat avec Sylabs, acteur majeur de l'écosystème entrepreneurial, nous ambitionnons d'apporter notre pierre à l'édifice en participant de manière proactive au développement de cet écosystème en Algérie », souligné Boris Joseph, Directeur Général de Natixis Algérie.⁹⁷

3.2.2 Banxy, partenaire des AWA

BANXY la banque mobile de Natixis est la première banque mobile lancée en Algérie en 2018, destinée aux particuliers et accessible via smartphone. Une banque mobile pensée et conçue de façon à améliorer le quotidien de ses utilisateurs grâce aux différentes fonctionnalités proposées, sans aucun déplacement en agence bancaire : ouverture de comptes chèques et épargne gestion des moyens de paiement, virements instantanés, ... Et bien d'autres fonctionnalités pour offrir aux clients le meilleur de l'expérience bancaire. Elle soutient l'écosystème digital et entrepreneurial algérien en devenant partenaire Platinum de la 5ème édition des Algeria Web Awards, le carrefour de tous les acteurs du web algérien.

Ce rendez-vous de l'innovation et de la technologie, a pour vocation de regrouper l'écosystème du web et de l'innovation. Une compétition annuelle ouverte aux professionnels et porteurs de projets web en faveur de la promotion du contenu web algérien. Cet événement qui a connu un succès retentissant en 2016, avec notamment, plus de 1 000 projets soumis provenant de 44 wilayas et récompensant 32 lauréats.

De grandes nouveautés viennent enrichir cette nouvelle édition des AWA, parmi elles, le prix spécial Banxy. Un prix visant à encourager les initiatives digitales autour du secteur des banques et de la finance.

⁹⁶ Articles à la une le 18 décembre 2018 sur le site <http://www.nticweb.com/> mise à jour le 06/01/2020

⁹⁷ Articles à la une le 18 décembre 2018 sur le site <http://www.nticweb.com/> mise à jour le 06/01/2020 ¹⁰⁷
Article sur le site <https://www.banxybank.com/fr/> Éditeur Banxy le 10/04/, 2019, mise à jour le 06/01/2020

Cette distinction récompensera l'initiative ou le projet digital apportant une solution à valeur ajoutée autour du secteur bancaire et financier algérien.

L'objectif de Banxy, à travers ce prix spécial, est de contribuer à la consolidation d'un écosystème digital en mettant en lumière des idées novatrices, utiles favorisant ainsi l'émergence d'un tissu Fintech plus riche en Algérie.¹⁰⁷

Ce partenariat entre AWA et Banxy, concrétise pleinement la volonté de Natixis Algérie d'accompagner les startups aux enjeux et aux évolutions du secteur bancaire et de la finance. Ce partenariat permettra également d'initier la réflexion sur les nouveaux modèles à mettre en place localement, des modèles qui devront s'articuler autour d'un écosystème évoluant à l'ère des nouvelles technologies.

3.3 Innovation technologique (La place financière se dote d'un « Finlab »)

Un « FinLab » de la place financière, un laboratoire de Fintechs dédié au développement de l'innovation technologique dans le marché financier a été lancé à Alger⁹⁸ lors du 5ème colloque du conseil scientifique de la Commission de surveillance en opérations de Bourse (Cosob)⁹⁹.

En marge de ce colloque, consacré aux « enjeux de la Fintech », le président de la COSOB, Abdelhakim BERRAH, a déclaré à la presse que ce laboratoire, qui regroupera des acteurs financiers comme les banques et les compagnies d'assurance, des universités et des Start-up, travaillera pour « *Transformer, en business, des idées innovantes visant la modernisation du secteur financier* ».

3.3.1 Le rôle des laboratoires Fintech

Le rôle des laboratoires Fintech dans l'écosystème financier algérien : le cas du Finlab
Dans le cadre de la promotion de l'innovation technologique dans les services financiers, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), en partenariat avec le ministère des Finances et la Bourse d'Alger, a lancé un laboratoire dédié à la fintech, dénommé « Finlab ».

Ce dispositif a pour vocation d'accompagner les start-up évoluant dans le domaine des technologies appliquées à la finance, en leur offrant un espace d'expérimentation, de développement et de collaboration avec les acteurs institutionnels.

Le financement du « Finlab » repose sur une approche plurielle, incluant la contribution des banques et compagnies d'assurances membres, des dons privés, ainsi que des mécanismes alternatifs tels que les financements participatifs via la Bourse et, potentiellement, des prélèvements sur certains Fonds publics.

⁹⁸ Le Mercredi 16 Octobre 2019 à l'Hôtel El Aurassi

⁹⁹ (COSOB) La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse est une autorité de régulation indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été instituée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières.

3.3.2 Champs d'intervention

Le périmètre d'intervention de ce laboratoire couvre un large éventail d'activités financières innovantes : financement alternatif des entreprises, solutions de paiement en ligne, gestion numérique de l'épargne et octroi de prêts. L'objectif est d'améliorer la qualité des services offerts aux usagers tout en réduisant leurs coûts. La mission du « Finlab » s'articule autour de trois axes stratégiques : le financement, l'innovation et la formation, soulignant ainsi sa vocation à structurer un écosystème durable et performant.

Lors du colloque de lancement, M. Karim Zine Eddine, directeur des études de Paris Europlace et responsable des relations avec l'Afrique, a présenté une initiative similaire baptisée « AfricaFinlab ». Ce laboratoire vise à soutenir la montée en puissance de la finance sur le continent africain, en favorisant l'émergence d'un cadre propice à l'innovation et à l'inclusion financière.

Ce laboratoire, vise à « accompagner la finance africaine dans la nouvelle ère de la finance mondiale, qui est une finance plus directe, digitale, innovante et fortement consommatrice de compétences et de talents », a-t-il souligné.

Evoquant la Fintech dans le monde, il a indiqué qu'elle reposait sur six segments d'activités que sont les paiements, le provisionnement du marché, la gestion des investissements, la levée de fonds, les dépôts de prêts et les assurances. Les investissements en Fintech ont atteint 36,6 milliards de dollars (mds USD) en 2017, dont 20 mds USD en Asie, 12 mds USD en Amérique, 3,4 mds USD en Europe.

En Afrique, ces investissements ont été de 1,2 milliard USD, réalisé notamment par le Nigéria, l'Égypte et l'Afrique du Sud. Ce dernier est devenu un leader continental en matière de Fintech grâce à l'étendue et la qualité de son infrastructure Internet, a précisé le même expert. Lors du colloque, un Lexique financier édité par la COSOB, en langues arabe, française et anglaise, a été distribué à l'assistance. Ce Lexique adopte le lexique officiel pratiqué par les autorités de régulation boursière dans les pays arabes. Par la même, des trophées ont été décernés aux membres du Conseil scientifique de la COSOB.¹⁰⁰

Conclusion

L'émergence de la Fintech en Algérie marque le début d'un tournant important dans l'histoire du secteur financier national. Si ces premières expériences restent encore modestes, elles prouvent qu'un changement est en marche. Des startups locales innovent, des institutions commencent à s'ouvrir aux nouvelles technologies, et surtout, l'idée que les services financiers peuvent être plus accessibles, plus simples et mieux adaptés aux besoins des citoyens gagne du terrain.

¹⁰⁰ Article radio algérienne de 17/10/2019 à 10 :13 sur le site <http://www.radioalgerie.dz/news/fr>

À travers ces initiatives, la Fintech joue déjà un rôle clé dans l'élargissement de l'inclusion financière. Elle touche des segments de la population longtemps ignorés par le système bancaire classique : les jeunes, les femmes, les travailleurs informels ou encore les habitants des zones reculées. Grâce aux solutions digitales, l'accès à des services de paiement, d'épargne ou de crédit devient enfin possible pour des milliers d'Algériens.

Mais pour que cette dynamique prenne de l'ampleur, il faut aller plus loin. Cela passe par un cadre réglementaire plus souple et plus clair, un accompagnement des porteurs de projets, ainsi qu'un effort collectif pour renforcer la culture numérique et financière. En d'autres termes, c'est tout un écosystème qu'il faut construire.

La Fintech peut bel et bien devenir un moteur puissant de transformation économique et sociale en Algérie. Encore faut-il lui donner les moyens de déployer tout son potentiel.

Chapitre 3 : l'apport de la fintech à l'inclusion financière, étude empirique au niveau de la BADR

Introduction au troisième chapitre

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) occupe une place centrale au sein du système bancaire national, en particulier en ce qui concerne le soutien financier au secteur agricole, considéré comme un élément clé de l'économie algérienne. Depuis sa création, la BADR s'est imposée comme un acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement rural et agricole, en alignant ses actions sur les priorités nationales telles que la modernisation de l'agriculture, la sécurité alimentaire, et la promotion de l'investissement dans les zones rurales.

En sa qualité d'institution spécialisée, la BADR a pour mission principale de faciliter l'accès au crédit et aux services financiers adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs, des éleveurs, des coopératives et des entreprises rurales, tout en soutenant les projets de développement local grâce à des produits financiers innovants et un réseau étendu d'agences à travers le pays.

La BADR joue un rôle crucial dans l'accompagnement des évolutions du secteur agricole, notamment dans un contexte de diversification économique et de réduction de la dépendance aux ressources pétrolières. A travers ses interventions ciblées, la BADR contribue activement à dynamiser l'économie rurale, à créer des emplois, à améliorer les conditions de vie des populations rurales, et à valoriser le potentiel agroéconomique du pays.

Ce chapitre se divise en trois sections. Tout d'abord, une présentation détaillée de la structure de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) et du Groupe Régional d'Exploitation (GRE) de Tizi Ouzou sera effectuée. Ensuite, nous examinerons les produits et services de monétique proposés par la BADR. Enfin, une analyse de l'activité monétique au sein de l'agence BADR de la wilaya de Tizi Ouzou sera réalisée.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a été créée dans le cadre d'une initiative des autorités publiques visant à dynamiser le secteur agricole en surmontant les obstacles structurels et conjoncturels qui ont entravé son efficacité et son intégration dans le processus de développement national. En tant qu'outil stratégique de politique économique, la BADR a pour objectif d'accompagner la transformation des zones rurales et de soutenir les efforts de modernisation de l'agriculture. Ce premier chapitre se penche sur l'histoire de l'institution, en décrivant les circonstances entourant sa création, ses missions essentielles, ses objectifs institutionnels, son mode d'organisation, ainsi que son impact sur le développement du secteur agricole et rural.

1.1 / Aperçu sur la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a été créée en tant qu'institution financière publique en Algérie par le décret n°82-106 du 13 mars 1982. Dotée d'un capital social initial de 2,2 milliards de dinars, sa mission première consistait à conseiller et à assister les entreprises publiques économiques dans la gestion des moyens de paiement, tout en respectant le secret bancaire.

Avec l'adoption de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit, la BADR a été reconnue en tant que personne morale de droit public habilitée à mener toutes les opérations bancaires classiques, telles que la collecte de dépôts, l'octroi de crédits et la gestion des moyens de paiement pour sa clientèle.

Au fil des ans, le capital social de la BADR a connu une croissance significative pour atteindre 33 milliards de dinars. En novembre 1989, la banque était déjà opérationnelle avec un capital de 54 milliards de dinars et un résultat net de 10,2 milliards de dinars. Son infrastructure s'est renforcée progressivement, notamment avec le transfert de 140 agences de la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

Dans un souci d'amélioration continue de ses services et de la satisfaction de sa clientèle, la BADR compte désormais plus de 7 000 employés, dont 1 200 chargés de clientèle, répartis sur un réseau de 326 agences et 39 groupements régionaux couvrant tout le territoire national. La banque s'est également équipée d'un système d'information moderne pour garantir la sécurité, la rapidité et l'efficacité de ses opérations. ¹⁰¹

Aujourd'hui, la BADR reste une banque publique de premier plan, dont l'objectif principal est de soutenir le développement du secteur agricole et de contribuer activement à la promotion économique et sociale des régions rurales en Algérie.

1.2 / Historique de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est un établissement bancaire public avec pour objectif principal de soutenir le développement du secteur agricole et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en Algérie. Grâce à son vaste

¹⁰¹ <https://badrbank.dz/>

réseau d'agences et à ses effectifs importants, la BADR occupe une place de premier plan dans le domaine bancaire, tant au niveau national qu'international. Selon le Bankers Almanach de 2001, elle était classée comme la première banque en Algérie, la treizième en Afrique, et la six cent soixante-huitième à l'échelle mondiale parmi environ 4 100 institutions bancaires répertoriées.

À l'origine spécialisée dans le domaine agricole, la BADR a élargi progressivement son champ d'action, en particulier après l'adoption de la loi n°90-10 sur la monnaie et le crédit, qui lui a accordé le statut de banque universelle. Depuis lors, la BADR participe activement au financement de tous les secteurs économiques, tout en maintenant son engagement en faveur du développement rural. Les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR sont :

- De 1982 à 1990 :

Durant cette période, la BADR avait pour objectif de consolider sa présence dans les zones rurales en établissant de multiples agences dans les régions orientées vers l'agriculture. Cette démarche lui a permis d'acquérir une réputation solide et une expertise avérée dans le domaine du financement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie de la mécanique agricole. Cette spécialisation s'intégrait dans un contexte d'économie planifiée, où chaque banque publique se positionnait dans un secteur particulier. - De 1991 à 1999 :

Grâce à l'adoption de la loi 90/10 portant sur la réforme monétaire et le crédit, la BADR a pu étendre ses activités à d'autres domaines, notamment celui des petites et moyennes entreprises, tout en maintenant sa position de partenaire clé du secteur agricole. Sur le plan technologique, cette période a vu l'introduction des technologies informatiques, ce qui a permis à la banque de moderniser ses services et d'améliorer son efficacité à savoir :

En 1991, le système "SWIFT"¹⁰² a été mis en place pour faciliter les opérations de commerce international. L'année suivante, en 1992, le logiciel "SYBU"¹¹³ a été introduit, avec ses modules de traitement des opérations bancaires tels que la gestion des prêts, des opérations de caisse, des placements, et la consultation à distance des comptes clients. En parallèle, une informatisation complète des opérations de commerce extérieur et des crédits documentaires a permis de les traiter en 24 heures maximum. De plus, un nouveau plan de comptes a été introduit au niveau des différentes agences.

En 1993, l'ensemble des opérations bancaires a été intégralement informatisé au sein du réseau. L'année 1994 a vu la mise en service de la carte de paiement et de retrait BADR, offrant ainsi plus de commodité pour les clients. En 1996, le télétraitement a été introduit, permettant le traitement et la réalisation des opérations à distance en temps réel. Enfin, en 1998, la carte de

¹⁰² SWIFT : est le numéro d'identification internationale d'une banque. Il Est utilisé pour faciliter les échanges transfrontaliers entre établissements bancaires (virement, paiement, achats aux ventes de valeur mobilière). ¹¹³ SYBU : est un logiciel qui est considéré comme une marque pour le SYBU Data.

retrait interbancaire a été mise en service, facilitant encore davantage les opérations pour les clients de la banque.

- De 2000 à 2002 :

Au cours de cette phase, il est nécessaire que les banques publiques participent activement à la relance des investissements productifs et qu'elles adaptent leurs activités et la qualité de leurs services aux exigences de l'économie de marché. Dans ce contexte, la BADR a considérablement augmenté le montant des prêts accordés aux PME/PMI du secteur privé, dans tous les domaines, tout en renforçant son soutien au secteur agricole et para-agricole. Afin d'accompagner les profondes transformations économiques et sociales et de mieux répondre aux attentes de sa clientèle, la BADR a lancé en avril 2002 un programme quinquennal d'actions. Ce programme est principalement axé sur la modernisation de l'institution, l'amélioration de ses services, ainsi que sur le redressement de sa situation comptable et financière. Ce programme a engendré à ce jour les réalisations suivantes :

- En l'an 2000, un diagnostic complet des forces et faiblesses de la BADR a été effectué, suivi par l'élaboration d'un plan visant à mettre l'institution aux normes internationales. Cette même année a marqué la mise en place du système réseau local avec la réorganisation du progiciel SYBU en client-serveur.
- En 2001, des efforts d'assainissement comptable et financier ont été entrepris. Les procédures de traitement, d'acheminement et de sanction des dossiers de crédit ont été considérablement raccourcies, avec des délais actuels variant entre 20 et 90 jours selon le type de dossier et le niveau de sanction requis.
- En 2002, le concept de "banque assise" avec des services personnalisés a été concrétisé. Le réseau MEGA PAC a été généralisé dans nos agences et structures centrales. Une application de dématérialisation des moyens de paiement et de transport d'images a été mise en place. La norme "Banque Assise" avec services personnalisés a été généralisée dans les principales agences du territoire national.

1.3 / Organisation de la BADR

La BADR est structurée en 21 directions centrales, son réseau comprend 42 succursales, 321 agences réparties sur l'ensemble du territoire national¹⁰³.

1.3.1 La Direction Générale

Sous l'autorité du PDG elle est chargée du suivi de toutes les activités de la BADR, elle est assistée de six départements généraux :

- Inspection ;
- Direction de l'Audit Interne (D.A.I) ;
- Département de la Communication (D.C) ;
- Secrétariat de la Direction ; □ Conseil Commissions et Comités ;
- Conseillers.

¹⁰³ <https://badrbank.dz/>

1.3.2 Les Directions Centrales

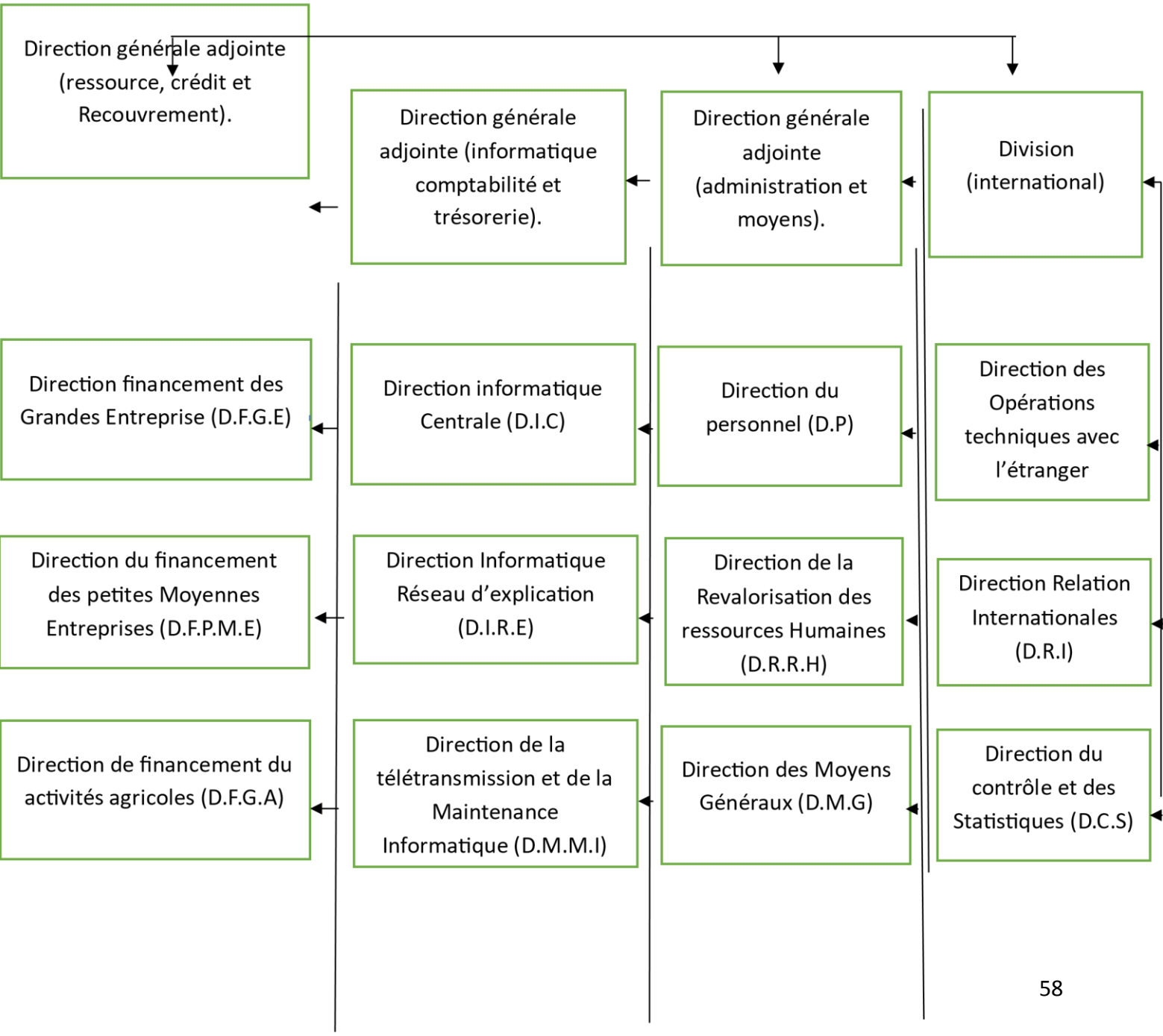
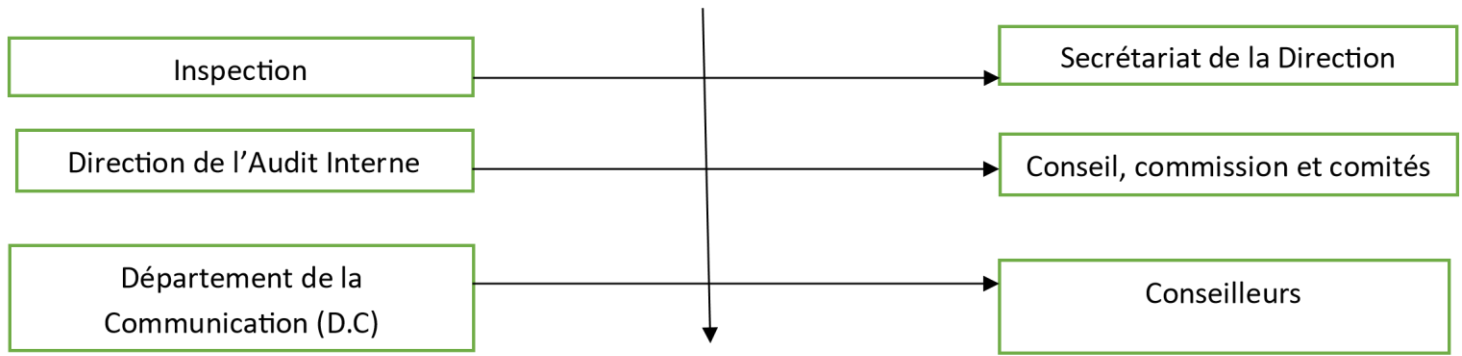
Elles sont de totales 22 directions à savoir :

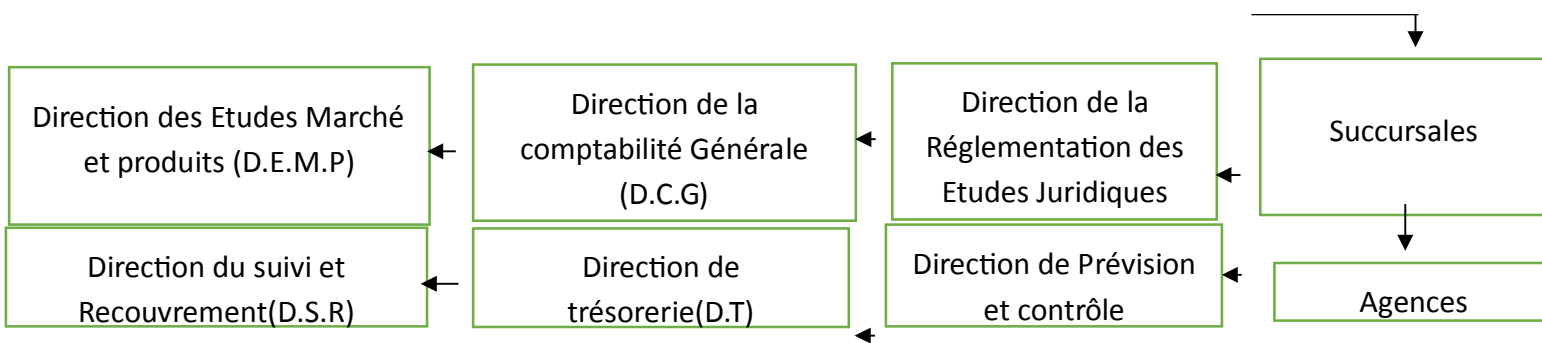
- Direction générale adjointe (ressources, crédit et recouvrement) ;
- Direction générale adjointe (informatique, comptabilité et trésorerie) ;
- Direction générale adjointe (administration et moyens) ;
- Division (internationale) ;
- Direction du Financement des Grandes entreprises (D.F.G.E) ;
- Direction d'Informatique Central (D.I.C) ;
- Direction du Personnel (D.P) ;
- Direction des Opérations Technique avec l'Etranger (D.O.T.E) ;
- Direction du Financement des Petites et Moyennes Entreprises (D.F.P.M.E) ;
- Direction Informatique Réseau d'Exploitation (D.I.R.E) ;
- Direction de Revalorisation des Ressources Humaines (D.R.R.H) ;
- Direction des Relations Internationales (D.R.I) ;
- Direction du Financement des Activités Agricoles (D.F.A.A) ;
- Direction de Télétransmission et de Maintenance Informatique (D.T.M.I) ;
- Direction des Moyens Généraux (D.M.G) ;
- Direction du Contrôle et des Statistiques (D.C.S) ;
- Direction des Etudes de Marchés et Produits (D.E.M.P) ;
- Direction de Comptabilités Générale (D.C.G) ;
- Direction de la Réglementation, Etudes Juridiques et Contentieux (D.R.E.J.C) ;
- Direction du Suivi et du Recouvrement (D.S.R) ;
- Direction de la Trésorerie (D.T) ;
- Direction de la Prévision et du Contrôle de Gestion (D.P.C.G).

De plus on trouve des Groupe Régionaux d'Exploitation (GRE) et des Agences Locales d'Exploitation (ALE).

Figure 01 Organigramme Générale de la BADR

Président direction générale





1.4 / Les missions, objectifs et rôle de la BADR

La BADR a vu le jour en réponse à un besoin économique, fruit d'une volonté politique visant à réorganiser le secteur agricole, garantir l'indépendance économique du pays et améliorer les conditions de vie en milieu rural. Afin de répondre efficacement aux attentes de sa clientèle, elle définit des missions claires et se fixe des objectifs précis à atteindre.

1.4.1 / Les missions de la BADR

Les principales missions de la BADR sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro- alimentaire, agro-industrielles et artisanales ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées ;
- La supervision de la gestion des agences relevant de son autorité.

1.4.2 / Les objectifs de la BADR

La BADR, en sa qualité de banque publique, s'engage activement dans la promotion d'un développement économique durable, en mettant un accent particulier sur le secteur agricole. En plus de cet objectif global, elle a également défini plusieurs objectifs spécifiques à atteindre, parmi lesquels :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et la rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles prudentielles ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;

- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau en vue de créer de nouvelles agences plus proches géographiquement des clients ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins, notamment à travers les services de bancassurance et banque à distance (le E-Banking) ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement de crédits ;
- L'investissement dans de nouvelles techniques managériales telle que le marketing et l'installation d'une nouvelle gamme de produits.

1.4.3/ Le rôle de la BADR

La BADR, banque de développement, a l'exclusivité des opérations financières et bancaires liées aux infrastructures bancaires, à la production agricole et au monde rural. Dans cet objectif, elle doit mettre en place des procédures simples pour faciliter l'accès aux crédits d'investissement et d'exploitation pour les structures et activités agricoles, artisanales et agroindustrielles. Cette démarche vise à assurer une mise en œuvre optimale des plans et programmes financiers en adéquation avec les plans nationaux de développement.

Pour garantir le bon déroulement de ces actions, la BADR dispose d'une structure décentralisée et d'un réseau d'agences étendu afin de rapprocher ses services des différents utilisateurs. Elle s'assure de la mise en œuvre des programmes en faveur des structures et activités mentionnées et joue un rôle actif dans la collecte d'informations et de statistiques relatives aux coûts, à la structure financière des comptes d'exploitation et aux contraintes rencontrées par le secteur agricole. Ces données sont essentielles pour l'élaboration et la mise en place du plan de développement.

En collaboration avec les autorités de tutelle, la BADR contrôle la conformité des mouvements financiers des entreprises concernées avec les plans et programmes qui les concernent. Elle réalise également régulièrement des analyses de leur gestion financière et transmet des rapports détaillés aux pouvoirs publics à l'issue des campagnes, comprenant notamment les résultats des activités agricoles, les résultats physiques et financiers, l'étude des bilans, la répartition des excédents, ainsi que la réalisation des investissements et leurs impacts économiques et financiers.

1.5 / Le groupe régional de l'exploitation (GRE)

La représentation régionale de la banque est assurée par le Groupe Régional d'Exploitation (GRE), qui est une entité administrative généralement implantée au chef-lieu de la wilaya. Placé

sous l'autorité de la direction générale, le GRE a pour mission de coordonner, suivre et assister l'ensemble des agences qui lui sont rattachées. Il veille également à contrôler, animer et encadrer leur activité, en particulier dans le traitement des opérations bancaires, la mobilisation de nouvelles ressources et la mise en place de crédits.

Le GRE joue un rôle d'interface entre les agences locales et la direction centrale et est chargé d'exécuter certaines fonctions, ainsi que celles déléguées par les directions centrales à l'échelle régionale. La gestion de ces fonctions relève du directeur du réseau, qui, avec l'appui de ses chefs de départements, s'assure du bon déroulement des activités selon des critères d'efficacité. L'organisation du GRE repose sur une structure composée de quatre départements (ou sousdirections) pour assurer une gestion efficace et efficiente de toutes les activités bancaires régionales.

Le (GRE) au quelle nous avons effectué notre stage pratique se Située au centre-ville de Tizi-Ouzou rue Bouzard Cherif qui porte 12 agences :

- 571: Azazga;
- 572: Larbaa Nath Irathen;
- 573: Ain El Hammam;
- 574: Draa El Mizane;
- 576: Draa Ben Khadda;
- 579: Ouacifs;
- 580: Tizi-Ouzou;
- 581: Tigzirt;
- 582: Ouadhais;
- 584 : Azeffoun ;
- 585 : Bouzeguen ;
- 588 : Tizi-Rached.

1.5.1/ Présentation de l'agence 580 de la BADR de Tizi-Ouzou

L'agence BADR de Tizi-Ouzou 580 a été créée en 1982, à la suite de la restructuration de la BNA. Elle est implantée en plein centre-ville, sur la rue Bouzard Cherif. L'agence fonctionne selon un système de « banque assise » et est organisée en deux pôles opérationnels : le « front office » chargé de l'accueil et des opérations courantes, et le « back office » dédié au traitement administratif et technique.

A) Le front office

Il offre à sa clientèle un espace chaleureux et pratique pour des opérations bancaires personnalisées, prises en charge par un chargé de clientèle. En plus de cela, ce service comprend

un accompagnement de qualité et des conseils avisés en matière de gestion de patrimoine, de placements bancaires et financiers.

B) Le Back office

Le back office est le pilier qui soutient le front office dans le traitement des ordres et opérations en temps réel. Il s'assure de rassembler toutes les ressources techniques et humaines nécessaires pour mener à bien ces tâches. En plus de cela, le back office joue un rôle crucial en apportant son assistance, ses conseils et ses informations pour garantir la réussite des opérations client.

En outre, le back office prend en charge diverses missions administratives, techniques et opérationnelles, souvent soumises à des délais serrés. Ces tâches peuvent nécessiter la collaboration avec d'autres départements internes ou externes à la banque. L'organisation du back office se déploie à travers plusieurs services distincts, tels que le service crédit, le service portefeuille, le service du commerce extérieur, le service comptabilité et le service virement.

1.6/ Présentation de service Monétique et Moyens de Paiement II

est dirigé par un chef de service qui est responsable de :

- L'assistance des agences dans l'élaboration et fixation des objectifs des agences locale d'exploitation (ALE) concernant le volet monétique ;
- La dotation de la clientèle en cartes magnétique de retrait ou de paiement ;
- La promotion des différents moyens de paiement commercialisée par la banque ;
- L'assistance des agences dans la régulation des incidents née des opérations de monétique et de télé compensation ;
- De l'établissement de reporting a sa hiérarchie ;
- Toute autres tâches qui lui seraient affectée par son responsable hiérarchique.

Section 2 : les produits et les services monétique de la BADR

La BADR propose à ses clients (personne physique ou morales) une gamme variée de produits et service bancaire. En plus des produits et services traditionnels, la BADR propose également à ses clients d'autre produits qui la différencient des autres banques du marché comme la carte TAWFIR BADR et le service BADR SMS. Elle s'engage à faciliter ses transactions à travers les différents produits et services qu'elle fournit à ses clients.

2.1 / Les canaux d'acceptation des cartes bancaires électroniques

Ce sont des appareils électroniques capables de lire les données d'une carte bancaire.

2.1.1/ Distributeur Automatique de billets (DAB)

C'est un équipement technique existant au sein des agences ou devant lequel il fournit ses services 24h/24h et 7jour /7jour. Cette installation comprend un emplacement dédié pour insérer la carte, un écran et un autre emplacement pour tirer les billets, et aussi des touches numériques pour faire rentrer le mot de passe après avoir choisi le montant à retirer en appuyant sur la touche valider. Vers la fin le client reçoit un ticket, le DAB permet :

- De se rapprocher du client ;
- Un développement de la qualité de service ;
- La sécurité et gain de temps en éloignant le client des encombrements et en évitant les files d'attente ;
- Le client peut disposer de son argent en dehors des heures de travail de l'agence ;

2.1.2 / Guichets Automatique de Banque (GAB)

Le GAB, abréviation de guichet automatique de banque est un appareil électronique permettant aux clients des banques d'effectuer diverses opérations bancaires sans avoir besoin de l'aide d'un employé bancaire. En effet, il offre la possibilité aux clients de retirer de l'argent liquide, de vérifier leur solde bancaire, de déposer de l'argent, de transférer des fonds entre différents comptes, de régler des factures, voire même d'acheter des timbres ou des recharges téléphoniques. Fonctionnant 24h/24 et 7j/7, les GAB offrent une commodité et une accessibilité accrues aux clients pour leurs besoins bancaires. En résumé, les GAB sont de véritables alliés pour les clients en quête de praticité et de simplicité dans leurs transactions financières à savoir :

- L'accès direct à plusieurs services ;
- La disponibilité de l'argent à tout moment ;
- Gagner du temps ;

Le tableau ci-dessous monte les similarités et de différences entre le distributeur automatique de billet (DAB) et le guichet automatique de banque (GAB). Nous remarquons que le GAB offre davantage de service contrairement au DAB qui limité qu'à la distribution et le retrait de billet.

Tableau N°1 : la comparaison entre le GAB et le DAB :

Le GAB	Le DAB	Les points en communs
<ul style="list-style-type: none"> □ Un GAB désigne un guichet automatique de banque ; □ Le GAB permet non seulement de retirer de l'argent en espèces avec la carte mais aussi d'effectuer d'autres opérations bancaires ; □ Le GAB est considérée comme un véritable guichet de banque qui offre plus de services courants en dehors des retraits d'argent, les versements au dépôt en comptes, les demande de soldes, les demande de chéquiers, les souscriptions aux cartes bancaires, les opérations de virements. 	<ul style="list-style-type: none"> □ Un DAB désigne un distributeur automatique de billets ; □ Il permet au titulaire d'une carte de retirer des espèces avec sa carte et un code confidentiel ; □ Il fait que mettre des clients les billets dont ils ont besoins ; □ Il fait que des opérations de retrait qui sont possible avec le DAB. 	<ul style="list-style-type: none"> □ Ces distributeurs sont placés auprès de très nombreuses agences bancaires ; □ Ils permettent au titulaire d'une carte de retirer en espèces avec sa carte et un code confidentiel, et de consulter son compte ; □ Le montant maximum autorisé est généralement fixé par jour, et dépend essentiellement du type de cartes et des revenus du titulaire, La plupart des cartes bancaires des grands réseaux ;

Sources : réalisé par nous même

2.2 / Terminal de Paiement Electronique (TPE)

TPE est un équipement électronique installé chez les commerçants et sur des points de ventes, il permet au porteur de la carte d'effectuer différents types de transactions (achats, remboursement, paiement de factures.....) de manière sécurisée, rapide et performante. La BADR dans le cadre de ses efforts de lutte contre le Corona Virus « COVID 19 » offre le terminal de paiement Electronique (TPE) gratuitement par lequel l'acquisition de ces équipements s'effectuer auprès du groupe de l'exploitation de Wilaya Tizi-Ouzou après l'accomplissement des formalités administratives nécessaires selon les quantités disponibles.

En mois de Décembre 2020, le gouvernement a mis en place l'obligation de l'utilisation de TPE dans les transactions commerciales et de services mais les banque ne l'ont pas appliqué et cela à cause de l'insuffisance de TPE en Algérie, ce qui provoque une réticence des commerçants de s'équiper de ce moyen de paiement électronique faute de sensibilisation dans ce sens.

L'utilisation des TPE offre plusieurs avantages :un mode de règlement pratique , car le règlement sur TPE diminue les risques induits par la manipulation de liquidité de fonds , des erreurs et de la fausse monnaie , paiement garanti par le système , et la transmission des encaissements par cartes bancaire directement sur compte, aussi il sert à gagner du temps par le traitement des opérations qui se fait en quelque secondes, car c'est un outil très facile à l'utilisation, avec une livraison , installations du matériel et formations des utilisateurs directement sur les points de vente.

Le TPE peut lire les cartes à partir de son lecteur de bandes magnétiques. La carte peut être une carte bancaire, un porte-monnaie électronique ou toute autre carte à puce. Ce dernier peut être :

- **En ligne {on line}** : Dans ce cas, chaque fois que la carte est utilisée, l'appareil est Connecté au centre serveur, offrant une sécurité accrue en permettant à l'émetteur de la Carte de vérifier chaque transaction à l'avance.
- **Hors ligne {offline}** : Le contrôle est géré par l'appareil avant de vérifier la transaction.
- **Semi-online** : Paramètre de gestion de l'appareil lui permet de traiter les transactions en fonction du montant, de vérifier les transactions ou de demander la vérification en connectant au centre service.

2.3/ Les cartes monétique nationales de la BADR Banque :

La BADR, mis à disposition de ses clients des produits très diversifié, qui peuvent répondre à leurs attentes.

2.3.1/ Les cartes interbancaires CIB Classique et Gold :

Se sont toute les deux un moyen de paiement et de retrait par excellence, qui garantit la sérénité et sécurité au quotidien, pratique et accessible elles permettent de : □ Réaliser des paiements auprès de commerçants dotés de terminaux de paiement électronique. □ Régler des achats et facture sur internet grâce au service paiement en ligne. □ Effectuer des retraits d'espèce en toute liberté 7j/7 24h/24 sur les DAB et GAB de société générale Algérie et des autres banques.

2.3.2/ Les conditions de délivrance de carte CIB classique et GOLD

Le tableau suivant montre les conditions de délivrance de la carte CIB classique et Gold ainsi que les points de différence entre ces deux cartes. La carte CIB est utilisée pour les salariés

à un revenu moyen. Les cartes CIB sont des cartes de paiement auprès du TPE ainsi des retraits auprès des GAB et DAB, la cartes GOLD utilisée par les salariés qui touchent un salaire important (plus de dix millions).

Tableau N°2 : Comparaison entre la CIB classique et la CIB Gold

La CIB classique	La carte GOLD
<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes physiques titulaires de comptes en Dinars ; • Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou de sociétés titulaires d'un compte courant dans ce cas la carte est émise sur le compte de l'entreprise ; • Carte de couleur bleu ; • Visuel unique sauf le logo de la banque émettrice ; • Destiné à la clientèle qui a un revenu moyen. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes physiques exercent une profession-dument reconnue avec un revenu stable ; • Les personnes physiques titulaires de comptes en Dinars ; • Cette carte est destinée aux clients BADR dont le salaire dépasse 100.000.00 DA ; • Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou des sociétés titulaires d'un compte courant, dans ce cas, la carte est émise sur le compte de l'entreprise ; □ Carte de couleur dorée.

Source : fait par nos soins à base des information récoltées au sein de la banque

2.4/ La carte TAWFIR

La carte TAWFIR est une carte bancaire liée au compte d'épargne LEB (Livret Épargne Bancaire) ou LEF (Livret Épargne Fellah), avec ou sans intérêts (dans le cas avec intérêt le taux appliqué est de 2,5%), et son utilisation est exclusive à l'Algérie. Elle est valable pour une période de deux ans.

Cette carte est délivrée par la banque sur demande du client et sous réserve d'acceptation, mais reste la propriété de l'établissement. Seuls les titulaires d'un compte d'épargne, qu'il soit rémunéré ou non, peuvent en faire la demande.

La carte est strictement personnelle : son titulaire doit la signer dès sa réception et il lui est formellement interdit de la prêter ou de la donner à quelqu'un d'autre.

En plus des paiements et retraits standards, la carte TAWFIR offre des services et privilèges supplémentaires, sous réserve des évolutions et mises à jour proposées par la banque.

En cas de changement d'adresse, le titulaire doit prévenir la banque rapidement.

Cette carte peut être utilisée uniquement pour des opérations aux guichets automatiques bancaires (GAB). Elle permet entre autres de faire des paiements chez les commerçants via les terminaux de paiement électronique, des paiements et retraits en ligne, des retraits sur le compte TAWFIR jusqu'à un certain plafond hebdomadaire, des virements du compte courant vers le compte épargne via les GAB, ainsi que de faire face à des dépenses imprévues à tout moment, car elle est fonctionnelle 24h/24 et 7j/7.

Pour garantir une utilisation sécurisée, la carte exige la saisie d'un Code confidentiel, indispensable pour accéder à tous les services et fonctionnalités associés à TAWFIR.

2.4.1/ Les caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR

Le tableau ci-dessous montre les différentes caractéristiques et les conditions de délivrance de la cartes TAWFIR. Cette carte est utilisée par des clients titulaires d'un compte épargne avec/sans intérêts. Son usage est limité aux opérations effectuées sur les GAB/DAB. Avec cette carte, le client peut effectuer des opérations de paiement sur TPE auprès des commerçants. Il peut aussi effectuer des paiements en ligne et des virements de compte courant vers le compte épargne via GAB commerçants.

Tableau 2 : Les différents caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR

Les caractéristiques	Les conditions de délivrances
<ul style="list-style-type: none"> • La carte TAWFIR est une carte de retrait destinée au client titulaire d'un compte d'épargne est substituer au livret d'épargne ; • Cette carte à débit immédiat ; • Permet d'effectuer des retraits sur compte TAWFIR selon un plafond hebdomadaire auprès des GAB/DAB de la banque. 	<p>☐ Les personnes physiques titulaire d'un livret épargne bancaire « LEB » ou d'un livret d'épargne FELLAH « LEF ».</p>

Source : réalisé par nous à partir du site de la BADR.

2.5/ Les cartes Monétique International de la BADR

La BADR propose de nouveaux produits modernes spécialisés et elle à met à disposition de ses clients des produits internationaux, qui peuvent répondre à leurs attentes.

2.5.1/ Les cartes d'affaires : la Business Card et la Business Gold

Ce sont des cartes interbancaires, de paiement et de retrait destinée aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leurs différentes dépenses (règlement des charges : impôts, factures, dépenses, frais ...), avec une validité de deux ans (02) renouvelable par tacite reconduction.

Les cartes d'affaires permettent, à son titulaire habilité ou préalablement mandaté par l'entreprise détentrice du compte commerciale BADR, d'effectuer des opérations bancaires sur celui-ci dans la limite de son mandat, ces cartes facilitent l'organisation des dépenses courantes d'une entreprise ou d'une entité publique. Elles concernent tous types des dépenses et peuvent être délivrées à tout collaborateur qui réalise régulièrement des dépenses /frais de représentations professionnelles.

Le titulaire de la carte est une personne physique dont la carte est adossée au compte courant (300) de l'entreprise. Le service BADR net permettra aux clients porteurs de suivre les opérations effectuées via la carte affaire. Elle permet à son détenteur d'effectuer 24H/24H et 7J/7J, des retraits sur DAB/GAB auprès de la banque confèrent BADR qui est installés sur le territoire national, des paiements auprès des commerçants disposants de TPE et des paiements en ligne (epaiement) apurés de l'ensemble des web Marchands affiliés au réseau monétique interbancaire.

Le tableau suivant montre les points de différences et les services non autorisés sur ces deux types de cartes. Ses cartes sont destinées aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leur différentes dépenses (règlement des charges : impôts, factures, dépenses, frais.....) Cette carte facilite l'organisation des dépenses courantes d'une entreprise ou d'une entité publique.

Tableau n° 03 : comparaison entre la Business Card Classique et la Business Gold

La Business Card	La Business Gold	Les services non autorisés sur la carte d'affaire
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement off line: 20 000DA/Mois; • Paiement on line : 30 000 DA/Mois ; • Les frais d'acquisition de la carte 2500DA/TTC/2Ans ; • Retrait : 50 00DA/Mois ; • Plafond par montant de transaction de paiement : 80000 DA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement off line 60 000 DA/Mois; • Paiement on line : 900 000 DA/Mois ; • Les frais d'acquisitions de la carte 40 000 DA/TTC/2ans ; • Retrait : 80 000 DA /Mois ; • Plafonds par montant de transactions de paiement 200 000 DA. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'impression d'un « mini relevé d'opération » ; • Le virement de compte à compte ; • L'impression du RIB ; • La commande de chéquier. • La consultation des soldes des comptes auquel elle est attachée

Source : Donnée récolté au sein de la BADR Réalisé par nous même

2.5.2/ La Mastercard classique et TITANIUM

Il s'agit d'une carte internationale de paiement et de retrait en devises, spécialement conçue pour les clients physiques de nationalité algérienne ou étrangère résidant en Algérie, à condition qu'ils soient majeurs et qu'ils possèdent un compte Dinard ainsi qu'un compte en devises (Euros),

ou que leurs mandataires soient dûment autorisés à gérer ces comptes en devises et en dinard. La durée de validité de cette carte est de deux ans (02) et elle est automatiquement renouvelée, à moins que le client ne résilie le contrat soixante jours (60) avant la date d'expiration de la carte. En plus des paiements en ligne, elle permet également d'effectuer des transactions en Algérie.

La carte Mastercard est utilisée partout dans le monde 24H/24H et 7J/7J pour effectuer des :

- Retraits sur DAB ou GAB à l'étranger portant le logo Mastercard ;
- Règlements d'achats de biens ou de services par carte sur TPE portant le logo Mastercard ;
- Paiement en ligne (achat sur internet) sur des sites sécurisés portant le logo Mastercard ;
- A l'étranger elle permet également d'effectuer des paiements en ligne y compris d'Algérie ;
- 2 ans renouvelable automatiquement. Sauf résiliation du contrat par le client, soixante (60) jours avant la date de fin de validité de la carte.
- Retrait 2,5% du montant de la transaction converti en Dinars + 2 Euros par transaction prélever du compte devise ;
- Paiement 2,5% du montant de la transaction converti en Dinars ;
- 15 à 20 jours ouvrable.

Section 3 : Les Services Monétiques et Fintech de la BADR

Cette section s'intéresse aux produits monétique proposés par la banque BADR et ceux s'inscrivant dans le cadre de la finance technologique (fintech) qui sont susceptibles d'améliorer la qualité de service offerte aux client et de booster le niveau de l'inclusion financière.

3.1/ le compte Bancaire, l'étape primordiale

Le compte en banque ordinaire appelé aussi compte courant, compte à vue ou compte de dépôt est un compte personnel ouvert dans une banque. Celui-ci permet de déposer de l'argent et de le retirer grâce aux moyens de paiements qui lui seront délivrés à son titulaire. Dans le langage courant, un compte bancaire est ouvert dans une banque pour déposer des fonds sécurisés afin d'effectuer des opérations financières. Il centralise toutes les transactions débitrices ou créditrices pour la gestion budgétaire du titulaire, qu'il soit un particulier, une entreprise, un individu ou un collectif.

Toute personne majeure a le droit d'ouvrir un compte en banque. Il est nécessaire pour cela de disposer d'une pièce d'identité valide et d'un domicile fixe.

3.1.1 / L'ouverture du compte chèque

Le Compte Chèque appelé compte « 200 » est destiné aux salariés pour permettre l'ouverture, le client doit justifier qu'il est salarié avec une attestation de travail, l'ouverture de ce compte est totalement gratuite. Le compte chèque BADR permet d'effectuer diverses opérations bancaires telle que le retrait, les versements, le virement de compte à compte.

Ce particulier a le droit aussi à l'ouverture d'un compte en devise appelé compte « 201 », il fonctionne avec une seule devise il permet à son titulaire de recevoir de la devise de l'étranger et permet d'effectuer des paiements à l'international. Avec le compte devises de la BADR, on peut :

- Avoir une base pour toutes vos relations bancaires en international ;
- Domicilier vos revenus provenant de l'étranger ;
- Vous équiper d'une carte internationale VISA ou MASTER CARD ;
- Effectuer vos achats/ retraits à l'étranger via les cartes internationales.
- Avoir la possibilité de payer des achats internationaux sur internet ;
- Suivre les mouvements et le solde de votre compte à distance où que vous soyez (sur ordinateur, tablette ou smart phone) : e-Banking, SMS-Banking... Etc.

On distingue en plus de ces deux comptes le compte CEDAC c'est un compte en dinars convertible ouvert au nom de personne physique ou morale résidente à l'étranger

3.1.2 / L'ouverture de compte pour les commerçants

Le compte courant appelé compte « 300 » est destiné aux commerçants pour permettre l'ouverture, le commerçant doit justifier son activité de commerçant avec un registre de commerce. C'est un compte qui garantit la bonne gestion de votre activité et liquidité :

- Garantit la fluidité des opérations bancaires ;
- Donne accès à des services bancaires personnalisés, et des facilités en matière de trésorerie; □ Bénéficie d'un suivi efficace des opérations même à distance.

Le compte courant de la BADR permet de :

- Créer une base pour les relations de votre entreprise avec la banque ;
- Donnant l'accès à plusieurs moyens de paiement facilitant les mouvements de fonds ;
- Bénéficier d'une gestion efficace de la trésorerie ;

En plus de tout ça on peut effectuer comme dans un compte chèque des :

- Versements/ Retraits/ Virements ;

- Paiements par chèques ;
- Remises de chèques ;
- Encaissements d'effets ;
- Chèques de banque ;
- Placements DAT/ Bons de caisse/ Titres/ Actions/ Obligations Condition d'Eligibilité¹⁰⁴ pour ce type de compte sont :

Toute personne physique ou morale ayant une activité commerciale, agricole, industrielle...

Constitution du dossier :

- Présentation d'une pièce d'identité en cours de validité ; □ Document officiel établissant la preuve de l'adresse.
- Copie des statuts de l'entreprise, du registre de commerce et/ou agrément.
- Justificatifs des numéros d'identification statistique et fiscale

L'entreprise a le droit aussi à l'ouverture d'un compte en devise Appeler compte « 201 », il fonctionne avec une seule devise il permet à son titulaire de recevoir de la devise de l'étranger et permet d'effectuer des paiements à l'international. Avec le compte devises de la BADR, on peut ;

- Avoir une base pour toutes vos relations bancaires en international ;
- Domicilier vos revenus provenant de l'étranger ;
- Vous équiper d'une carte internationale VISA ou MASTER CARD ;
- Effectuer vos achats/ retraits à l'étranger via les cartes internationales.
- Avoir la possibilité de payer des achats internationaux sur internet ;
- Suivre les mouvements et le solde de votre compte à distance où que vous soyez (sur ordinateur, tablette ou smart phone) : e-Banking, SMS-Banking... Etc.

Pour l'ouverture de compte devises Pour les entreprises il faut présenter :

- Statuts de la société ou de l'association ;
- Registre de commerce et/ou décision d'agrément pour l'association ; □ Justificatifs des numéros d'identification statistique et fiscale.

3.2/ Les placements à vue

3.2.1/ Compte épargne/ livret d'épargne bancaire (LEB)

Le compte épargne (LEB) avec intérêts est une solution mise en place pour répondre aux besoins des particuliers en matière d'épargne. Ce compte à vue est conçu pour offrir à la fois une

¹⁰⁴ <https://badrbank.dz/compte-bancaire-entreprise/>

grande disponibilité des fonds et une bonne rentabilité. Il est accessible à toute personne majeure de nationalité algérienne, qu'elle réside en Algérie ou à l'étranger. Les mineurs peuvent également en bénéficier avec l'autorisation de leur représentant légal.

Ce compte rémunéré génère des intérêts trimestriels, tout en permettant de conserver l'argent disponible à tout moment. Il est facile à alimenter grâce aux virements permanents ou ponctuels, ou encore aux virements à distance via la carte TAWFIR. De plus, il est possible de suivre ses transactions depuis chez soi grâce à l'accès internet BADR net.

Le compte épargne sans intérêts est un type de compte sur livret spécialement conçu pour répondre aux besoins des particuliers, sans aucune limitation en termes de plafond. Sa sécurité est garantie par la banque qui le propose. Contrairement aux comptes rémunérés, ce compte n'accorde pas d'intérêts, ce qui le rend attrayant pour les clients souhaitant simplement sécuriser leurs économies sans chercher à les faire fructifier.

Ce compte s'adresse à toute personne majeure de nationalité algérienne, qu'elle réside sur le territoire national ou à l'étranger. Les mineurs peuvent également en ouvrir un avec l'autorisation de leur représentant légal. Les avantages de ce compte sont multiples : il permet de préserver ses économies en toute sécurité, de les retirer à tout moment grâce à une carte TAWFIR ou au guichet, et offre diverses options pour les alimenter (versements, virements ponctuels ou réguliers, virements par carte TAWFIR). De plus, il est possible de suivre les mouvements et le solde du compte via le service en ligne BADRnet.

3.2.2/ Le compte épargne Junior (LEJ)

Le compte épargne junior sans intérêts est un compte sur livret destiné à répondre à un besoin spécifique de sa clientèle. Contrairement à d'autres comptes épargne, ce compte n'offre pas de rémunération. Il s'agit d'un compte à vue qui permet de garder les fonds disponibles à tout moment, sans les bloquer. Le compte LEJ sans intérêts peut être approvisionné par des virements effectués par le tuteur légal ou toute autre personne autorisée à déposer de l'argent depuis leur compte chèque ou compte courant. Il est facile à alimenter grâce aux virements réguliers ou ponctuels, ainsi qu'aux virements à distance réalisables à l'aide de la carte TAWFIR, ou par simple dépôt d'argent. Il est également possible de suivre facilement ce compte à domicile via le portail internet BADR net.

3.2.3/ Le livret épargne Fellah (LEF)

Le LEF (livret épargne fellah) est un type de compte financière qui est ouvert aux personnes physiques ayant le statut d'agriculteur. Ce compte permet de réaliser des opérations de versement, de retraits d'espèces au guichet et de virements par carte (à partir d'un compte chèque ou courant vers le compte LEF). Lors de l'ouverture du compte LEF, un livret LEF est remis au fellah. De

plus, une carte TAWFIR liée à ce compte lui est également proposée. Le titulaire du compte LEF a la possibilité de donner procuration à toute personne de son choix pour gérer son compte.

3.3/ Les placements à terme

Contrairement à la simple épargne au comptant où l'on dépose son argent et peut le retirer à tout moment, les dépôts à terme et les bons de caisse impliquent un engagement à conserver son épargne pendant une période déterminée avant de pouvoir la récupérer. Cependant, en cas de perte totale ou partielle des avantages prévus, il est possible de renoncer à cet engagement. Les dépôts à terme et les bons de caisse font partie de cette catégorie d'épargne plus contraignante et nécessitant une période de blocage de l'argent déposé.

- **Dépôts à terme :**

Il s'agit en fait d'un type de compte de dépôt qui n'est pas matérialisé par des titres bancaires et qui est destiné aux particuliers ou aux entreprises. Ce compte de dépôt peut être en dinars ou en devises, et la banque BADR propose à ses clients un dépôt initial appelé dépôt à terme. Ce dépôt initial peut être effectué par virement du compte courant ou du compte en devises vers un compte spécialisé où les intérêts sont calculés de manière temporaire. Cela permet d'obtenir des placements à taux variable, avec un montant minimum de 10 000 DA et une durée minimale de 3 mois. Les intérêts sont alors payés à la fin de la période, soit en espèces, soit directement crédités sur le compte du client.

- **Bon de caisse :**

Il s'agit d'un dépôt à terme qui se concrétise par un titre que le client utilise pour demander à la banque de souscrire à un montant spécifique pour une durée de son choix. La BADR propose à ses clients des solutions simples et efficaces pour gérer leurs biens financiers. Pour tous les placements de fonds, la BADR met à disposition des placements d'une durée allant d'un mois à cinq ans. Les bons de caisse, également appelés cash vouchers, sont des documents financiers par lesquels la banque reconnaît sa dette et s'engage à rembourser le capital et les intérêts à une date prédéfinie. Ces bons de caisse permettent de bloquer les fonds pour une durée déterminée selon le choix du client, ils peuvent être nominatifs ou anonymes. Les intérêts sont calculés au taux de référence de la période conformément aux conditions générales de la banque.

3.4/ la location de coffre-fort

La Banque Agricole de Développement Rural (BADR) offre à ses clients la possibilité de louer des coffres-forts afin de stocker en toute sécurité des biens de valeur tels que des documents importants ou des bijoux. Pour garantir la confidentialité et la sécurité de ces objets précieux, la banque met un point d'honneur à proposer des solutions adaptées au budget de ses clients. La

location d'un coffre-fort implique le paiement d'une redevance annuelle, ce qui permet aux clients de bénéficier de ce service indispensable.

Ce service de location de coffres-forts est principalement proposé aux clients fidèles de la banque, car la construction d'une salle sécurisée représente un coût élevé. Toutefois, la BADR propose des tarifs de location relativement abordables par rapport à la qualité du service offert. Ainsi, les clients peuvent protéger leurs biens de valeur en toute tranquillité, sachant que la banque accorde une grande importance à la préservation de leur patrimoine.

Les frais de location du coffre-fort pour les différentes catégories : Les particuliers et les entreprises :

Les frais de location du coffre-fort pour les particuliers et les entreprises sont comme suite :

- Location du petit modèle : 8000DA par an ;
- Location moyen modèle : 12000DA par an ;
- Location grand modèle : 16000DA par an ;
- Cautionnement {location coffre-fort} :10000DA

3.5/ Les services Fintech de la BADR

C'est une technologie numérique innovante pour optimiser un service financier. Les Fintechs cherchent à proposer des services financiers plus efficaces et à moindre coût.

3.5.1/ BADR net

Le service banque en ligne « BADR net » est destiné exclusivement aux clients de la banque de l'agriculture et de développement rural, particuliers et entreprises ; l'accès au service BADR net pour les clients nécessite un abonnement préalable auprès de leur agence ou sont domiciliés, l'agence leur communiquera un nom d'utilisateur et un mot de passe qui leur permettront d'accéder au site E-BANKING de la BADR, <http://www.badr-bank.net>.

Il permet de :

- De gérer l'ensemble de leur compte depuis leur ordinateur 7J/7J est 24H/24H ;
- Consulter toutes leur opération : historique sur 30 jours ;
- Téléchargé leurs relevés au format EXCEL ou PDF ;
- Recevoir des messages personnels en provenance de leurs banques ;
- Envoyer leur fichier de virements et de prélèvement en toute sécurité ;
- Signer leurs ordres de virements et/ou prélèvements ;

- Consulté l'état de leurs ordres de virements et/ou prélèvements.

3.5.2/ E-paiement de la BADR

Ce service requiert la signature d'un contrat et l'utilisation d'un code de transaction pour des raisons de sécurité. Le code de transaction du chèque client est généré par la direction de la monétique et envoyé aux agences dans une enveloppe scellée que seul le client peut ouvrir. Même le banquier n'a pas le droit de le consulter. Les clients ont ainsi la possibilité de régler en ligne l'achat de biens ou de services, ou de payer des factures sur des sites Web marchands acceptant la carte. Cette innovation offre à la fois modernité et commodité.

Le paiement en ligne offre aux porteurs de carte :

- Un nouveau mode de paiement ;
- Facile à utiliser ;
- En suivent tous les indications affichées sur les sites Web Marchands avec une disponibilité du service de paiement en ligne via l'internet 24H /24H et 7J/7J.

3.5.3/ Le Web Marchand

C'est un site dont l'activité est le commerce en ligne {e-commerce}. Le site est généralement doté d'un système de paiement sécurisé, et propose un catalogue dont les éléments sont présents dans les moteurs de recherche le site marchand est fait pour permettre des transactions commerciales avec création de compte, sélection de produits, paiement et livraison.

3.5.4/ BADR SMS

Le service BADR SMS est une facilité bancaire proposée aux clients, aussi bien aux personnes morales qu'aux particuliers, qui possèdent un ou plusieurs comptes ouverts à la BADR. Ce service permet de recevoir une notification par SMS pour toutes les transactions effectuées et/ou pour consulter son solde. Pour bénéficier de ce service, le client doit s'abonner auprès de son agence bancaire lors de l'ouverture de son compte. Lors de l'abonnement, le client peut choisir les comptes qu'il souhaite inclure dans le service BADR SMS, qu'il en soit le titulaire ou le mandataire.

Pour bénéficier de ce service des tarifs sont appliqués pour les comptes cheques c'est à dire les comptes {200}, ils sont appelés à payer 1800DA/an, et pour les comptes courants c'est-à-dire les comptes {300} sont tarifés de 600DA/an.

Conclusion

Aujourd'hui, la carte bancaire est devenue un outil indispensable parmi les moyens de paiement modernes, offrant de nombreux avantages à tous les acteurs concernés.

Pour les clients, elle représente une véritable révolution dans les services bancaires. Facile à utiliser, sécurisée et accessible, elle permet de retirer de l'argent et de faire des paiements à tout moment et en tout lieu, tout en évitant le besoin de transporter la monnaie en espèce. Son côté pratique et son image moderne renforcent son attrait. De plus, elle permet une meilleure gestion du temps en évitant les files d'attente et les transactions lentes liées aux chèques.

Du côté des banques, la carte bancaire joue un rôle stratégique. Non seulement elle élargit la gamme de services offerts, mais elle optimise aussi la gestion des flux en réduisant l'affluence dans les agences. De plus, elle génère des revenus importants grâce aux commissions des transactions. Son utilisation s'est renforcée notamment pendant les périodes de crise sanitaire, favorisant les paiements sans contact et répondant ainsi aux exigences de sécurité.

Les commerçants profitent également de nombreux avantages. Les cartes de paiement permettent des transactions rapides et sécurisées, avec un transfert automatique des fonds sur leur compte bancaire. Elles réduisent les risques liés à la manipulation d'espèces, à la contrefaçon ou aux chèques impayés. Ce mode de paiement moderne renforce donc leur efficacité et leur sécurité financière.

En résumé, la carte bancaire est une avancée majeure dans la modernisation des paiements, offrant confort, sécurité et efficacité à tous les utilisateurs. Son développement continu demeure un enjeu stratégique pour renforcer l'inclusion financière et favoriser une économie plus numérique.

Malgré les multiples avantages proposés par les moyens de paiement modernes, leur utilisation reste entravée par plusieurs limites et contraintes. Du côté des banques, ces inconvénients se manifestent de plusieurs manières.

Pour les clients, les contraintes sont principalement d'ordre pratique et sécuritaire. La restriction de l'utilisation des cartes à l'échelle nationale, le risque de piratage des mots de passe, ainsi que les dysfonctionnements réguliers des guichets automatiques bancaires (GAB) en raison du manque de réseau de transmission, constituent des obstacles majeurs à une utilisation en toute confiance.

De plus, les commerçants rencontrent également des difficultés. Nombre d'entre eux ont du mal à obtenir un terminal de paiement électronique (TPE), pourtant indispensable pour permettre les paiements par carte. La mise en place tardive des TPE, leur absence dans certaines zones et les problèmes techniques récurrents liés à la connectivité ou au fonctionnement ont pour conséquence un désintérêt croissant des commerçants pour ces outils. En outre, les coûts supplémentaires entraînés par ces dysfonctionnements impactent leur rentabilité.

Ces limites mettent en évidence la nécessité d'améliorer en permanence les infrastructures, de renforcer l'accompagnement des utilisateurs et de développer une stratégie de sensibilisation et d'accessibilité plus efficace pour favoriser une adoption plus large et plus harmonieuse des moyens de paiement modernes.

Conclusion générale

L'Algérie a pris diverses mesures législatives pour s'adapter aux réformes économiques, notamment la loi n° 90-10 sur la monnaie et le crédit, dans le but de s'aligner sur l'économie de marché et l'autonomie de la Banque centrale. Par la suite, d'autres lois ont été mises en œuvre pour moderniser le système bancaire du pays.

Dans ce cadre, le développement des Fintech joue un rôle crucial pour évaluer la modernisation du secteur financier. En Algérie, ces technologies financières progressent lentement, avec de nouveaux services numériques et solutions innovantes visant à transformer l'offre bancaire classique. Cependant, certaines difficultés persistent, telles que l'adoption limitée des cartes interbancaires ou des plateformes de paiement numérique.

Les Fintech facilitent les transactions en ligne, favorisant l'échange de biens et de services via Internet. Cela conduit à des flux d'informations et de transactions sur les réseaux numériques, exposant les utilisateurs à des risques de sécurité et de confidentialité. Pour y faire face, des mesures robustes basées sur la cryptographie, le chiffrement et la sécurité des données sont nécessaires pour garantir des caractéristiques telles que la non-répudiation et la traçabilité.

La modernisation par les Fintech est devenue une alternative efficace aux méthodes traditionnelles, axée sur la sécurité, la rapidité et la transparence des services financiers. Cela implique l'automatisation des processus, la numérisation des services bancaires et l'utilisation de technologies standardisées. Cette transformation numérique apporte une valeur ajoutée aux banques algériennes, en particulier à des acteurs comme la BADR, cherchant l'innovation et la performance dans un marché en évolution.

Au cours de notre expérience au sein du Groupe Régional d'Exploitation (G.R.E) de la BADR dans la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons observé une évolution significative dans l'utilisation croissante des solutions Fintech, fruit des efforts déployés pour promouvoir la digitalisation des services bancaires.

Cette avancée est largement due à une sensibilisation accrue des clients aux nombreux avantages offerts par les technologies financières. Ces derniers ont peu à peu adopté les cartes électroniques, encouragés par la disponibilité des infrastructures nécessaires telles que les réseaux bancaires et les équipements adaptés, ainsi que par les campagnes d'information visant à démocratiser les outils Fintech. Par ailleurs, l'émergence et la propagation des plateformes de paiement en ligne ont également joué un rôle essentiel dans cette dynamique.

Ces solutions ont permis d'optimiser les transactions en ligne en offrant aux commerçants et utilisateurs des interfaces de gestion performantes, conviviales, personnalisables et parfaitement adaptées à leurs besoins.

L'accélération de l'adoption des services Fintech a été particulièrement renforcée suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Les restrictions imposées aux déplacements physiques ont incité de nombreux clients à privilégier les services numériques, entraînant une augmentation significative de l'utilisation des cartes électroniques et des Services à distance. Ainsi, cette transition vers les Fintech témoigne non seulement de l'adaptation progressive des clients aux avancées technologiques, mais aussi de la volonté des banques algériennes, notamment la BADR, de développer et d'améliorer en permanence leurs services pour mieux répondre aux besoins de leur clientèle.

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages :

- ADENOT Jacques, ALBERTINI Jean-Marie. « La monnaie et les banques », Edition du seuil, Paris, 1975.
- BARNET Luc-Rollande. « Principes de technique bancaire », DUNOD, 23ème édition, France, avril 2004.
- BARNET Luc-Rolland. « Principe de technique bancaire », 25eme édition, DUOD, Paris,2008.
- BASSINO Jean. Pascal. « Monnaie et Finance », Edition Fouché, Paris, 2000.
- BEINTON Alain. « Dictionnaire de science économique », 3em édition, Mehdi, Algérie 2013.
- CHAIB Ali. « La monétique, une fonction d’avenir », Revue CNEP News, n°13, avril, 2003.
- COMBE François, TACHEIX Thierry. « L’essentiel de la monnaie », Gualino Editeur, 2001.
- DELAPLACE Marie. « Monnaie et financement de l’économie », Dunod, 2em édition, Paris, 2007.
- DIDIER Hallepee. « L’univers de la monétique histoire, fonctionnement, et perspectives », Edition FONDCOMB, Italie, 2011.
- DUPRIES Léon. « La monnaie dans l’économie », Edition Cujas, 1976.
- GODEFFROY Jean-Michel, MOUTOT Philippe. « Monnaie électronique enjeux prudeniels et impact sur la politique monétaire ». (1999).
- GUITTON Henri, BRAMOULLE Gérard. « La monnaie », Ed. Dalloz, Paris 1987.
- LANE Georges. « La monnaie électronique est-elle une monnaie nouvelle ? », Centre de recherche de théorie économique J.B. Say Université de Paris, X Dauphine, 1999.

Thèses et mémoires

- Hamouche Saida et Termoul Zina, « La modernisation des moyens de paiements au sein des banques publiques Algérienne : cas de la BADR de ma wilaya de tizi Ouzou », Mémoire de fin d’Eudes, 2020/2021

- SAM Hocine, « Analyse du niveau d'inclusion financière en Algérie, étude Empirique sur les communes de la wilaya de Tizi Ouzou : état des lieux et perspectives », 2019.

Textes juridiques :

- La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Décret n°03-11 sur la monnaie et le crédit du 26 août 2003.

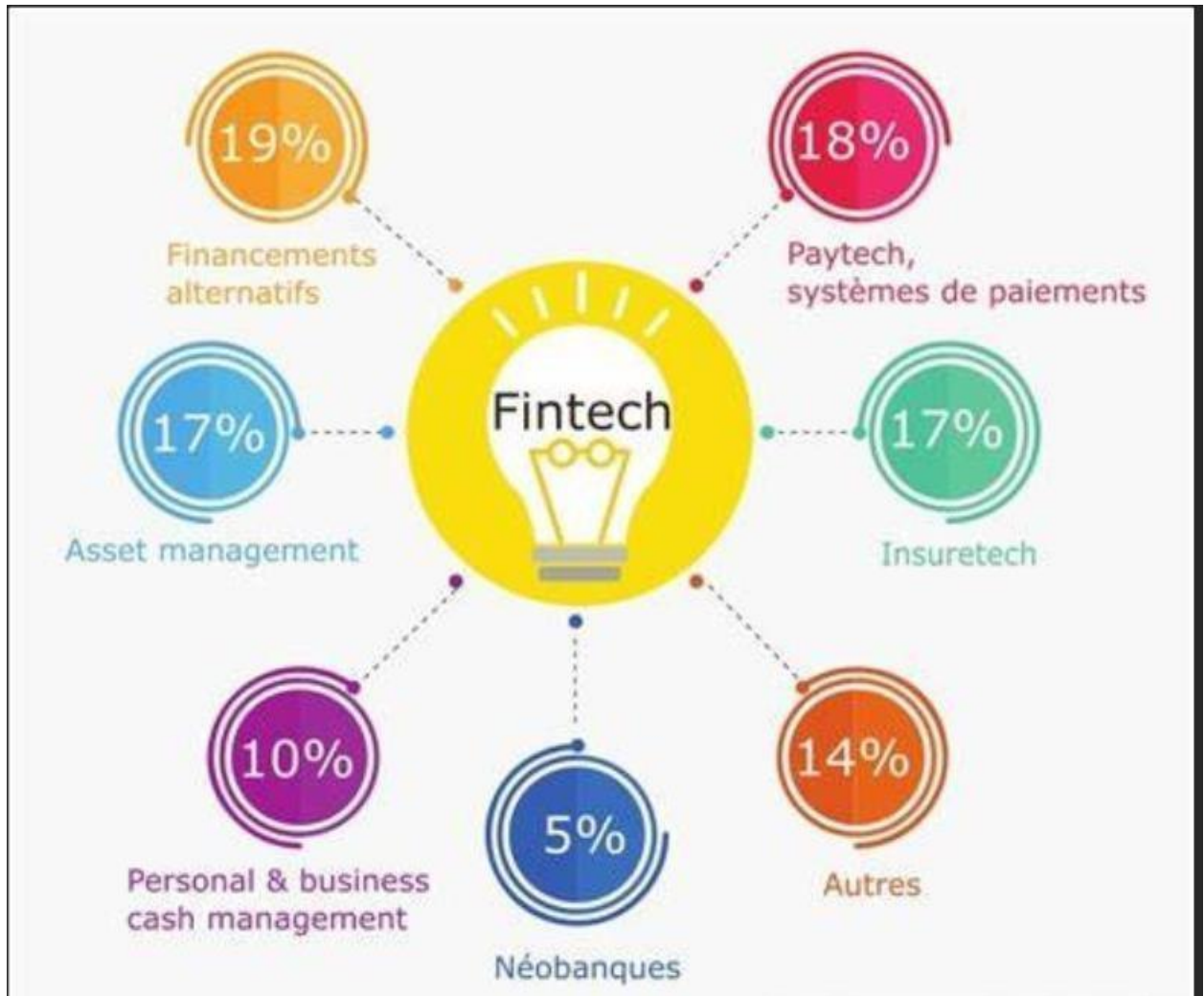
Webographies

- <https://selectra.info/finance/guides/cartes-bancaires>.
- <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/carte-accréditive>.
- <https://www.futura-sciences.com/maison/definitions/maison-carte-puce-11077/>.
- <https://www.tdg.ch/le-jeton-electronique-monnaie-du-futur-549540971061>.
- <https://badrbank.dz/la-carte-affaires/>
- <https://badrbank.dz/placement/>
- <https://badrbank.dz/placement/>
- <https://www.inc-conso.fr/content/banque/le-portefeuille-electronique-ou-numerique>.
- <https://fr.mobiletransaction.org/le-paiement-mobile/>.
- <https://selectra.info/finance/guides/compte-bancaire/paiement-mobile#meilleure-appli>.
- <https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-sommes-nous.html>.
- <https://www.satim.dz/fr/services-cib/carte-cib.html>.
- <https://www.satim.dz/fr/la-satim/nos-missions.html>.
- <https://www.satim.dz/fr/la-satim/nos-services/>.
- <https://www.satim.dz/fr/activite-monetique/membres-du-rmi.html>.
- <https://www.satim.dz/fr/la-satim/qui-sommes-nous.html>.
- <https://www.satim.dz/fr/activite-monetique/ecosysteme-monetique.html>.
- <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/organes-statutaires/>.
- <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/gie-monetique>.

- <https://giemonetique.dz/activites/interbancairite-monetique/>.
- <https://badrbank.dz/badr-net/>
- <https://badrbank.dz/carte-cib/>

ANNEXES

ANNEXE 01 : L'écosystème Fintech



Source : Clémence Tanguy, comprendre ces startups de la fintech qui envahissent la finance, 13 Avril 2018

ANNEXE 02 : B2B et B2C



Source: Oscar Referencement, Juin

2019

Annexe 03 : B2B2C



Source : KBMax

Annexe 04 : Insurtech



Source : Colby Evans CFI team

Annexe 05 : QR Code



Source : <https://www.bitcoinqrcodemaker.com>

Annexe 06 : Evolution de cartes interbancaires en circulation (2023/ 2025)

Année	CIB		EDAHABIA
	Nombre de cartes Particulier	Nombre de cartes Affaire	Nombre de cartes Edahabia
2023	3 834 219	187 984	12 487 304
2024	4 021 237	217 784	15 605 882
Année	Nombre de cartes Particulier	Nombre de cartes Affaire	Nombre de cartes Edahabia
2025			
Janvier	4 050 067	220 456	15 756 333

Source : <https://giemonetique.dz/cartes/>

Annexe 07 : transaction en nombre et en montant (2016/ 2023)

Année	Nombre de transactions	Montant en DZD
2016	7366	15 009 842
2017	107 844	267 993 423
2018	176 982	332 592 583
2019	202 480	503 870 361
2020	4 593 960	5 423 727 074
2021	7 821 346	11 176 475 535
2022	9 048 125	18 151 104 423
2023	15 351 354	32 196 672 024

Source : <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

Annexe 08 : paiement sur Internet par carte CIB et Edahabia (2016/2024)

Année	Télécom	Transport	Assurance	Facturier	Service Administratif	Préstateur de Service	Vente de biens	Sport et Loisirs
2016	6 536	388	51	391	0	0	0	0
2017	87 286	5 677	2 467	12 414	0	0	0	0
2018	138 495	871	6 439	29 722	1 455	0	0	0
2019	141 552	6 292	8 342	38 806	2 432	5 056	0	0
2020 (*)	4 210 284	11 350	4 845	85 676	68 395	213 175	235	0
2021	6 993 135	72 164	8 372	120 841	155 640	457 726	13 468	0
2022	7 490 626	195 490	23 571	302 273	153 957	705 114	24 169	152 925
2023	8 400 869	371 317	36 996	640 485	4 086 659	1 055 672	51 154	708 212
2024	9 838 682	758 764	61 739	1 447 168	5 248 922	1 386 790	106 219	746 198

Source : <https://giemonetique.dz/acteurs/les-operateurs-interbancaires/>

Annexe 09 : Distributeur automatique de billet (DAB)



Source : disponible en ligne sur : <https://www.algerie360.com/>

Annexe 10 : guichet automatique de banque



Source : <https://www.techno-science.net/glossaire-definition/Guichet-automatique-bancairepage-3.html>

ANNEXE 11 : : la comparaison entre le GAB et le DAB :

Le GAB	Le DAB	Les points en communs
<ul style="list-style-type: none"> • Un GAB désigne un guichet automatique de banque ; • Le GAB permet non seulement de retirer de l'argent en espèces avec la carte mais aussi d'effectuer d'autres opérations bancaires ; • Le GAB est considérée comme un véritable guichet de banque qui offre plus de services courants en dehors des retraits d'argent, les versements au dépôt en comptes, les demande de soldes, les demande de chèquiers, les souscriptions aux cartes bancaires, les opérations de virements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un DAB désigne un distributeur automatique de billets ; • Il permet au titulaire d'une carte de retirer des espèces avec sa carte et un code confidentiel ; • Il fait que mettre des clients les billets dont ils ont besoins ; • Il fait que des opérations de retrait qui sont possible avec le DAB. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces distributeurs sont placés auprès de très nombreuses agences bancaires ; • Ils permettent au titulaire d'une carte de retirer en espèces avec sa carte et un code confidentiel, et de consulter son compte ; • Le montant maximum autorisé est généralement fixé par jour, et dépend essentiellement du type de cartes et des revenus du titulaire, La plupart des cartes bancaires des grands réseaux ;

Sources : réalisé par nous même

ANNEXE 12 : Terminal de paiement électronique (TPE)



Source : <https://www.stor-solutions.fr/>

Annexe 13 : Carte CIB Classique



Source : document interne de la BADR Banque, op.cit.

Annexe 14 : Carte CIB Gold



Source : document interne de la BADR Banque, op.cit.

Annexe 15 : Comparaison entre la CIB classique et la CIB Gold

La CIB classique	La carte GOLD
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les personnes physiques titulaires de comptes en Dinars ; <input type="checkbox"/> Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou de sociétés titulaires d'un compte courant dans ce cas la carte est émise sur le compte de l'entreprise ; <input type="checkbox"/> Carte de couleur bleu ; <input type="checkbox"/> Visuel unique sauf le logo de la banque émettrice ; <input type="checkbox"/> Destiné à la clientèle qui a un revenu moyen. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les personnes physiques exercent une profession-dument reconnue avec un revenu stable ; <input type="checkbox"/> Les personnes physiques titulaires de comptes en Dinars ; <input type="checkbox"/> Cette carte est destinée aux clients BADR dont le salaire dépasse 100.000.00 DA ; <input type="checkbox"/> Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou des sociétés titulaires d'un compte courant, dans ce cas, la carte est émise sur le compte de l'entreprise ; <input type="checkbox"/> Carte de couleur dorée.

Source : information récolter au sein de la banque fait par nous même

Annexe 16 : La carte TAWFIR



Source : <https://badrbank.dz/epargne/>

Annexe 17 : Les différents caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR

Les caractéristiques	Les conditions de délivrances
<ul style="list-style-type: none">• La carte TAWFIR est une carte de retrait destinée au client titulaire d'un compte d'épargne est substituer au livret d'épargne ;• Cette carte à débit immédiat ;• Permet d'effectuer des retraits sur compte TAWFIR selon un plafond hebdomadaire auprès des GAB/DAB de la banque.	<ul style="list-style-type: none">□ Les personnes physiques titulaire d'un livret épargne bancaire « LEB » ou d'un livret d'épargne FELLAH « LEF ».

Source : réalisé par nous même à partir du site de la BADR.

Annexe 18 : comparaison entre la Business Card Classique et la Business Gold

La Business Card	La Business Gold	Les services non autorisés sur la carte d'affaire
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement off line: 20 000DA/Mois; • Paiement on line : 30 000 DA/Mois ; • Les frais d'acquisition de la carte 2500DA/TTC/2Ans ; • Retrait : 50 00DA/Mois ; • Plafond par montant de transaction de paiement : 80000 DA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement off line 60 000 DA/Mois; • Paiement on line : 900 000 DA /Mois ; • Les frais d'acquisitions de la carte 40 000 DA/TTC/2ans ; • Retrait : 80 000 DA /Mois ; • Plafonds par montant de transactions de paiement 200 000 DA. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'impression d'un « mini relevé d'opération » ; • Le virement de compte à compte ; • L'impression du RIB ; • La commande de chéquier. • La consultation des soldes des comptes auquel elle est attachée

Source : Donnée récolté au sein de la BADR Réalisé par nous même

Annexe 19 : la MasterCard TITANIUM BADR



Source : document interne de la BADR Banque.

Annexe 20 : la MasterCard Classique BADR



Source : document interne de la BADR Banque.

:

Annexe 23

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
A.L.E DE TIZI-OUZOU "580"
BD MOH SAID OUZEFFOU

REF DE COMMANDE : ettahadi
TIZI-OUZOU
TEL:
DEMANDE DE CARTE BADR

G.R.E: 015
A.L.E: 580
Date:

TAWFIR
 CIB GOLD
 CACL
 CIBC
sollicite la

Je, soussigné, Mr, Mme, Mlle
Banque de l'Agriculture et Développement Rural pour l'octroi d'une carte de retrait B.A.D.R:

A mon nom Au nom du porteur

Ci-après

Mr, Mme, Mlle
Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
Profession :
Montant revenu mensuel :
N° de compte à débiter :

Date et signature du titulaire de compte	Signature du bénéficiaire	Signature du directeur d'agence

1

:

Annexe 24

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  **بنك الفلاحة و التنمية الريفية**

CONVENTION D'ABONNEMENT AU SERVICE «BADRnet»

LES SOUSSIGNÉS

LA BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL «BADR»

Société par actions au capital social de 1000 millions (100 milliards) de dinars, immatriculée au Centre National du registre de commerce d'Alger sous le N° 008 0011940, ayant son siège social au 11, Boulevard Cabanis Aïn Troude - Alger

Représentée par :

Madame Mademoiselle Monsieur

En sa qualité de _____

Ci-après désignée «La Banque» et/ou part.

ET LE CLIENT

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Adresse fiscale _____

Adresse courrier _____

Date et lieu de naissance _____

Profession _____

Pièce d'identité : C.N.I P.C Numéro _____

Cité(e) le _____ par _____

Téléphone privé (Fixe ou mobile) _____ Téléphone professionnel _____

E-mail _____ Fax _____

Cet accord est conclu sur :

Le client souscrit un abonnement d'une année aux services «BADRnet» régis par les conditions générales de la présente convention ainsi que par les conditions particulières stipulées sur les documents spécifiques y relatifs. Les services concernés par cet abonnement sont à l'exception d'une seule dans l'état ci-après :

NATURE DE LA PRESTATION	CANAL	N° DE COMPTE ABONNÉ À «BADRnet»	CHOIX (*)	PÉRIODICITÉ (**)
<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation des soldes ● Consultation des mouvements ● Téléchargement du relevé de compte ● Recherche d'opérations ● Historique des soldes 	Internet	N° _____ N° _____ N° _____ N° _____		Illimitée
<ul style="list-style-type: none"> ● Envoi hebdomadaire du relevé de compte 	Fax	N° _____ N° _____		
<ul style="list-style-type: none"> ● Information sur le solde du compte (SMS/multimédia) 	SMS (***)	N° _____ N° _____		
<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation et information du solde 	Vocal (Radio)	N° _____ N° _____		Illimitée

(*) Cocher d'une croix la prestation selon le canal choisi.
 (**) Périodicité la plus d'avance de 12000 jours, N° 2.5. - (1)
 (***) Le numéro de Fax (portable non obligatoire)

NB : Les prestations par Fax, SMS et Vocal seront prochainement mises en service.

Le client autorise la Banque à prélever les frais, commissions et taxes liés au présent abonnement, dans le cadre de son compte de banque, sur le compte de banque N° 983 _____

«BADRnet» PARTICULIERS

Annexe 25



BADR

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

CONTRAT PORTEUR CARTE BADR « TAWFIR »

Groupe Régional d'Exploitation : Date :

Agence Locale d'Exploitation :

Code mouvements : Création Modification

Informations sur le compte

N° de compte épargne adossée : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Date d'ouverture : ____ - ____ - ____
à la carte

N° de compte chèque à débiter : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Date d'ouverture : ____ - ____ - ____
lors d'un virement

Titulaire du compte épargne

Je soussigné Mr, Mme, Mlle :

solicite auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, l'octroi de la carte BADR « TAWFIR » .

A mon nom au nom du porteur ci-après

Bénéficiaire de la carte

Mr, Melle, Mme Nom et Prénom : _____

Date de naissance : ____ - ____ - ____ Profession : _____

Adresse : _____

Commune / Ville : _____

Wilaya : _____

Type client : P M D

Qualité porteur : Client Agent de la Banque

P : Particulier M : Titulaire du compte et de la carte identique D : Titulaire du compte et de la carte différent

Partie réservée à la monétique

N° du contrat : _____ N° de la carte : _____

Le demandeur titulaire du compte soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement de la carte BADR TAWFIR décrites au verso de la présente, déclare y adhérer sans réserve, demande l'octroi de la carte et s'engage à maintenir dans les comptes ci-dessus un avoir au moins égal à chaque retrait/virement effectué au moyen de la carte, autorise la banque à débiter ces comptes :


- Des retraits/virement effectués
- Des coûts d'adhésion au système de retrait et de virement qui est de : - - - - ____


Date et signature du titulaire du compte à la remise de la carte et du mailer
(Faites précéder le mention lu et approuvée)

Signature du bénéficiaire à la remise de la carte et du Mailer

Date et signature du directeur d'agence

Annexe 26

 **بنك الزراعة والتنمية الريفية**
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural



CONTRAT CARTE «AFFAIRES»

Groupe Régional d'Exploitation : Date :
Agence Locale d'Exploitation :

Code mouvements: Création Modification Remplacement

INFORMATIONS SUR LE COMPTE

N° de compte à débiter Date d'ouverture

TITULAIRE DU COMPTE ADOSSE A LA CARTE «AFFAIRES»

Représentée par : En qualité de :

Adresse :

Ville : Code Postal : N° Téléphone : e-mail :

Registre de Commerce (RC) N° Date :

Sollicite auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, l'octroi de la carte BADR «AFFAIRES» au nom du porteur ci-après :

Business card Business Gold

TITULAIRE DE LA CARTE

Mr, Melle, Mme Nom et Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse : N° de Téléphone : e-mail :

Commune / Ville : Wilaya :

Numéro d'identification nationale (NIN) :

REF CONTRAT

N° du contrat : Date du contrat :

Le demandeur titulaire du compte soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement de la carte BADR « AFFAIRES » décrites au verso de la présente, déclare y adhérer sans réserve. Il demande l'octroi de la carte au titulaire dument mandaté et autorise la banque à débiter ce compte du montant des opérations effectuées au moyen de la cartes et des commissions y afférentes.

Date et signature du titulaire du compte (Ecrire la mention manuscrite lu et approuvée)	Date et signature du titulaire de la carte (Ecrire la mention manuscrite lu et approuvée)	Date et signature du directeur d'agence
--	--	---

